147

courant alternatif

Mensuel édité par l'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE

© 2005 - 2,30 €

Un printemps social peut-il être chaud ?

Un milliard d'êtres humains dans des bidonvilles

Censure, interdiction, dénonciation : le prétexte du voile

Développement : un autre avenir dans un autre monde

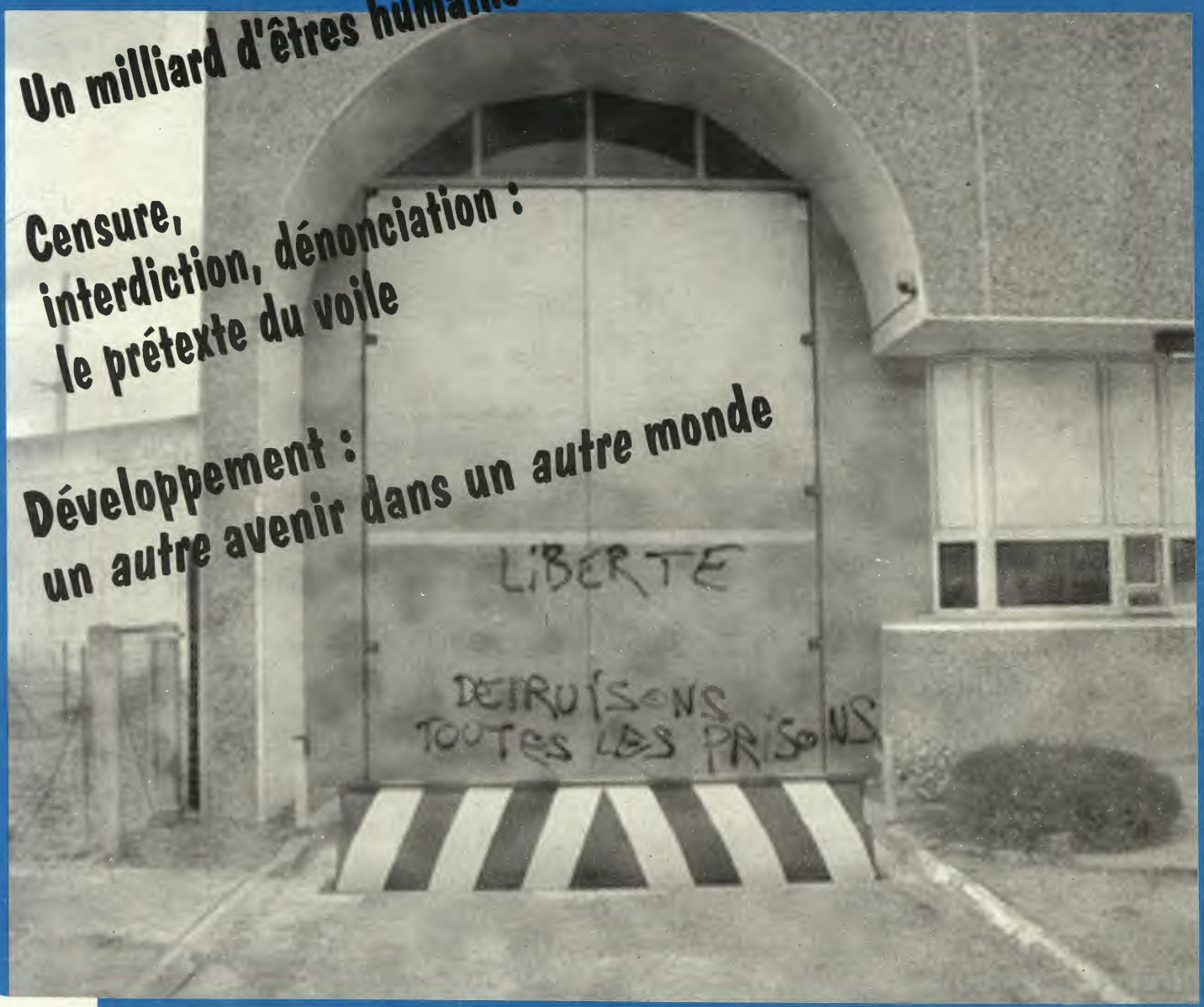

M 01292 - 147 - F: 2,30 €

C'est le printemps Révolutionnez-vous !

COMMENT FONCTIONNE « COURANT ALTERNATIF » (C.A.) ?

*UN WEEK-END par mois, une **Commission-Journal** (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une réunion où sont prises des décisions concernant les activités de l'OCL. Le collectif organisateur immédiatement après la CJ, rédige un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.*
Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Égrégore – BP 1213 – 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

COMMENT CONTACTER L'ORGANISATION COMMUNISTE LIBERTAIRE ?

AQUITAINE
CEDA, BP 28
33031 **Bordeaux** cedex

BRETAGNE
OCL c/o Clé des Champs
B.P. 20912,
44009 **Nantes** cedex 1

CENTRE
La Commune,
B.P. 1228
45002 **Orléans** cedex

ÎLE DE FRANCE
Courant Alternatif
écrire à Reims en attendant
nouvelle BP

MIDI-PYRÉNÉES
OCL c/o Canal Sud
40, rue Alfred Duméril
31400 **Toulouse**

NORD
OCLB c/o
La Mouette Enragée,
B.P. 403
62206 **Boulogne s/mer** cedex

NORD-EST
OCL c/o Égrégore
B.P. 1213
51058 **Reims** cedex

NORMANDIE
CRAS, B.P. 5164
14075 **Caen** cedex

PAYS BASQUE
Acratie, BP 23
64130 **Mauléon**

RHONE-ALPES
« Courant Alternatif »
c/o Maison de l'Écologie
4 rue Bodin
69001 **Lyon**

SUD-EST
La Galère
BP 74217,
06131 **Grasse** cedex

Écrire au journal pour contacts sur :
Figeac, Limoges, Poitou, Saint-Nazaire, Strasbourg, le Trégor…

OCL c/o Clé des Champs – BP 20912 – 44009 NANTES cedex 1
Mél : oclibertaire@hotmail.com
Site web : http://oclibertaire.free.fr/

COMMENT S'ABONNER À C.A. ?

Abonnement 1 an (10 numéros)	**25,00 €**
Tarif réduit (pour toutes sortes de fauché-e-s)	**15,00 €**
Abonnement de soutien	**30,00 €**
Abonnement à l'essai (3 n°s)	**5,00 €**

Gratuit : 1 numéro sur demande

En nombre pour la diffusion :

2 ex.	**45,00 €**
3 ex.	**65,00 €**
5 ex.	**100,00 €**
10 ex.	**180,00 €**

Chèques à l'ordre de « La Galère »
OCL/Égrégore
B.P. 1213 – 51058 Reims cedex

Souscription permanente pour CA :
CCP La Galère 38-77 P 023
Chalons s/Marne

CE NUMÉRO A ÉTÉ PRÉPARÉ À Figeac LA PROCHAINE COMMISSION JOURNAL AURA LIEU À Reims FIN mars

Courant Alternatif
MARS 2005
Com. par. : AS 72313
Mensuel Communiste Libertaire
Correspondance : OCL/Égrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
Pour les seules obligations légales :
Dir. publication : Nathalie Federico
Imprimerie : Graphéco, Le Mans
Imprimé sur papier recyclé

SOMMAIRE

Édito . . . . . p. 3
Mouvements sociaux :
Le printemps sera-t-il chaud ? . . . . . p. 4
La mobilisation lycéenne . . . . . p. 5
Social
Chausson-Outillage : Non à l'abandon des 35 heures . . . . . p. 7
Un millirard d'êtres huamins vivent dans des bidonsvilles . . . . . p. 8
A lire : La Question sociale . . . . . p. 11
Altermondialisation : Le développement est-il un avenir ? . . . . p. 12
Environnement
petite histoire de l'extinction de l'ours brun
dans les Pyrénées occidentales . . . . . p. 14
Contrôle social
Prévention de la délinquance,
on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas ! . . . . . p. 17
Mutinerie de Clairvaux : la cour d'appel de Reims . . . . . p. 19
Courrier : Un débat à peine voilé . . . . . p. 21
International : Renouveau des luttes ouvrières en Argentine . . . . . p. 23
Rubrique Flics et Militaires . . . . . p. 24

Editorial

L'Europe prétend aujourd'hui incarner les plus hautes valeurs de l'humanité, c'est au nom de ces valeurs que les états européens essaient de convaincre leurs citoyens de valider le projet de constitution d'une « nouvelle » identité politique, dotée d'institutions de gestion économique, sociale, culturelle...

Si histoire commune de l'Europe il y a, c'est bien celle de l'esclavage, de la colonisation, des pillages des richesses des autres continents, du massacre des populations, de la destruction et de la disparition des langues, des cultures, des structures économiques et sociales locales ; c'est aussi deux guerres mondiales sur son territoire et de multiples guerres non comptabilisées, la production de régimes totalitaires, l'horreur des camps de la mort, et la course à l'armement des bombes atomiques au nucléaire civil et militaire...

La base de l'Europe flotte sur un océan de sang, illustré d'une symphonie composée par les plus glorieux généraux aux sons des bombardiers, des canons et des gémissements et cris venant des salles de torture ; symphonie illuminée par le feu des incendies des villes et des campagnes brûlées au napalm ou par des bombes en tout genre, c'est au nom de ce cauchemar qu'on demande aux citoyens européens de recommencer. En effet, on oublie tout grâce aux commémorations et on recommence... puisque le monde manque de démocratie, il faut propager « les droits de l'homme » là où c'est encore possible.

Une des valeurs fondamentales de l'occident est la « liberté », un mot qui désigne une multitude de significations contradictoires. G.W.Bush dans un discours récent a prononcé ce mot « liberté », 26 fois ! Le mot liberté devient une arme de destruction massive car c'est en son nom qu'on massacre des populations entières sur toute la surface du globe ; c'est au nom de la liberté qu'on jette les ouvriers dans la misère, au nom de la liberté qu'on construit de plus en plus de prisons, etc.

Le monde occidental, avec son arsenal de machines économiques et idéologiques mène une guerre totale sur tous les fronts : dans le monde du travail, sur la retraite, la santé, les transports, l'éducation ; au travers de lois, décrets et circulaires relayés par les médias, lieu des combats idéologiques acharnés contre toute parole ou discours divergent des valeurs capitalistes.

Tout ce noir bilan est présenté comme un sacrifice nécessaire, douloureux certes, mais nécessaire pour que les enfants puissent manger leur macdo en toute sécurité, aller à l'école et ne pas avoir froid. Car le sacrifice moral est plus fort et plus difficile à réaliser quand on est civilisé et conscient de l'horreur commise. Quant aux autres, les esclaves, les déporté-es, les massacré-es, les bombardé-es, les torturé-es, les affamé-es, ils/elles n'existent que comme des obstacles naturels à surmonter, à vaincre, comme une montagne, une falaise à franchir... Ils/Elles n'existent comme sujets de l'histoire qu'après coup : on demande pardon à certaines personnes survivantes et on en achève d'autres.

La civilisation occidentale n'a pas terminé sa mission et elle procède par étapes successives, par stratégie militaire mais toujours avec cet air de curé horrifié par le péché de l'homme égaré.

L'emballage démocratique est une étape de trop sur le chemin du cynisme sans limite non seulement des politiciens ou des capitalistes mais aussi des intellectuels, des philosophes, des artistes et des idéologues et spécialistes de tout poil : vendre la barbarie la plus sanglante de l'histoire de l'humanité sous l'étiquette du respect des droits de l'homme, vendre le patriarcat sous l'étiquette de l'égalité, de la parité, de la défense des droits des femmes, vendre le capitalisme le plus sauvage sous l'étiquette de la « liberté ». Et l'escroquerie ne s'arrête jamais, le fait même de dénoncer ce cauchemar est en-soi un sceau de validation de ce système comme « démocratique ».

Tout ce qui gêne la démocratie doit disparaître, la bonne marche de la démocratie ne doit pas être entravée par des résistances archaïques, des crispations obsolètes sur des droits négociés des années auparavant, et si des difficultés apparaissent il faut mettre en place un dispositif d'encadrement et de prévention, c'est ce à quoi les différents gouvernements s'activent successivement ajoutant à la loi de l'un des décrets ou autres lois qui renforcent, spécialisent, réorientent mais conservent toujours le même principe de surveillance des mouvements sociaux, des velléités de rébellion. Mais ce qui semble déranger en ce moment ce sont les ouvriers, du secteur public ou privé, les sans-grade, les gagne-petit qui s'accrochent qui à leur usine, qui à leurs 35 heures ou leur retraite... alors on casse on liquide les usines, les patrons déménagent les outils, vident les lieux, en douce sous 48h de week-end de préférence, ou bien on cadenasse l'accès avec force de vigiles et de verrous et soudures pour faire comprendre à ces ouvriers qu'ils doivent faire des sacrifices nécessaires pour la démocratie (capitaliste) ! Quant aux petits fonctionnaires – ceux qui paient leur loyer ! – ils devront eux aussi disparaître en pliant sous les contraintes de la privatisation des services, en lâchant leurs petits privilèges de temps de travail allégé, en acceptant le gel des salaires, en optant pour des départs anticipés sans contre-partie indemnitaire. Bref, la classe ouvrière doit comprendre que c'est le patronat qui est garant de sa liberté dans ce paysage de liberté d'entreprendre, ce monde d'actionnaires rentiers où la petite, moyenne et grande bourgeoisie s'accorde à augmenter ses profits, son confort et cela sur le dos des autres, ici ou dans les pays plus pauvres, qui doivent se soumettre toujours plus pour espérer survivre dans un monde à l'image si paradisiaque, d'un meilleur à venir...

Survivre dans des bidonvilles, relever la tête après la rupture brutale d'un contrat de travail vieux de 20 voire 30 ans, résister aux sirènes de la morale qui veut censurer pour protéger à l'opposé d'un projet d'émancipation, ne pas croire aux paroles rassurantes des analystes mondiaux qui trouvent toujours des solutions pour maintenir debout le vieux monde du capital, et dénoncer la domination de classe imposée par la justice, l'éducation, est un besoin vital. Surtout ici dans des pays dits « démocrates », là où elle le moins visible et pourtant la plus pesante et efficace de perversité. C'est une survie de luttes quotidiennes, de résistance nécessaire pour ne pas désespérer totalement, pour développer des forces de révolte qui finiront bien par en venir à bout de cette exploitation.

Pour commencer ou recommencer, il faut rappeler sans relâche que :

la démocratie n'est pas démocratique
la justice est une justice de classe
le capitalisme ne peut pas avoir un visage humain
le nucléaire est une machine à favoriser le totalitarisme
le culturel et l'artistique sont des industries capitalistes
etc.

et que la seule réforme possible de ce système dans sa globalité, c'est son anéantissement total, mais en même temps gardons-nous de tomber dans le mysticisme d'un « autre » monde ou d'un « autre » futur possible... C'est un monde autre qui est possible et pas dans un au-delà temporel d'un futur réformé épargnant le présent. S'il faut faire table rase, c'est bien celle qui nous est servie actuellement dont il faut se débarrasser par une lutte sociale.

OCL FIGEAC

Le printemps sera-t-il chaud ?

« Les Français ne croient plus à rien. C'est pour cela que la situation est relativement calme car ils estiment que ce n'est même plus la peine de faire part de leur point de vue ou de tenter de se faire entendre ». ***Cette note de synthèse sur l'état moral des Français, adressée au gouvernement par des préfets, date de décembre 2004. Les premiers mois de l'année 2005 semblent démentir cette morosité et ce découragement. Les grèves des mois de janvier et février sont-elles un prélude à un mouvement revendicatif d'importance ?***

Les réformes de la décentralisation dans l'école, des retraites et de la Sécurité sociale ont été suivies de sombres périodes de désenchantement et de rancœurs.

Les grèves 2004 ont été rares, plus courtes et se sont menées en ordre dispersé, touchant essentiellement les secteurs nationalisés en proie à des mutations radicales, les intermittents, les ouvriers touchés par des licenciements et des restructurations.

En revanche, le début de l'année 2005 a été marqué par un net réveil des mouvements sociaux : grèves dans le secteur public, réussite de la journée d'action des fonctionnaires le 20 janvier, mobilisations dans de nombreux établissements scolaires, manifestations réussies associant secteurs public et privé le 5 février, irruption massive des grèves et cortèges lycéens dans les jours qui ont suivi. Sans compter des grèves sauvages, lancées à la SNCF et dans le transport aérien, et qui ont pris les directions au dépourvu. Certes, les syndicats ont, comme à leur habitude, soigneusement orchestré la dispersion et la ponctualité des mouvements, puisque, du 18 au 20 janvier, se sont succédé les grèves des postiers, des salariés de la SNCF, des hospitaliers, des enseignants et des chercheurs. Malgré tout, ces actions et mobilisations consécutives avaient l'intérêt d'entretenir un foyer conflictuel sur un temps resserré.

En 2003, le pouvoir conduisait simultanément deux réformes, décentralisation et retraites, et il réussissait à les faire aboutir selon la méthode qu'il préfère, celle du passage en force. Cette année, sûr de lui, il compte reproduire le même modèle. C'est au moment où se raniment les revendications salariales, où les établissements scolaires prennent connaissance des coupes drastiques de moyens budgétaires et où le gouvernement veut faire passer sa loi d'orientation sur l'école qu'il s'attaque à deux dossiers ultrasensibles : l'école et le temps de travail.

UN SAMEDI DE MANIFESTATIONS POUR LES SALAIRES ET LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Les 7 syndicats, qui étaient en panne de perspectives et en mal d'efficacité, se sont réjouis de la journée test du 5 février. Tout fiers d'afficher une unité retrouvée après les tensions, il y a deux ans, sur le dossier des retraites, ils avaient appelé (tous sauf la CGC) à des manifestations, un samedi pour ne pas avoir à amener à la grève, avec pour mots d'ordre essentiels le maintien des 35 h, l'augmentation des salaires, l'emploi, le respect du code du travail. Le résultat a été assez honorable. Le monde de l'éducation (lycéens, personnels, parents), les salariés de la fonction publique, ceux des secteurs nationalisés en pleine restructuration-privatisation, les chercheurs, les intermittents, les ouvriers des entreprises privées se sont retrouvés côte à côte, unissant leurs revendications spécifiques à des revendications plus générales. Les ténors du PS, de leur côté, oubliaient pour un temps leurs divisions internes sur la constitution européenne pour faire leur apparition et se serrer les coudes.

Les mots d'ordre des salaires et du temps de travail, les fondamentaux de la revendication sociale, étaient à même de cristalliser la colère de nombreux travailleurs dans tous les secteurs et de les fédérer. Le contentieux avec les patrons et l'État est lourd. Dans cette période où il est proposé aux fonctionnaires, qui ont perdu plus de 5 % de pouvoir d'achat en 5 ans, une dérisoire augmentation de 0,5 % en février et 0,5 % en novembre, où les rémunérations des dirigeants et les profits des entreprises explosent, où les patrons choient les actionnaires par de généreuses distributions de dividendes alors que les salaires stagnent et que le chômage augmente (1), l'attaque contre la réduction du temps de travail, bruyamment applaudie par le baron Seillères et ses acolytes du Medef, ne pouvait apparaître que comme une provocation.

Ce n'est pas tant la défense de la loi des 35 heures qui a mobilisé les travailleurs, le 5 février. Elle n'a jamais suscité leur enthousiasme (plus de 4 millions d'entre eux n'ont pas les 35 h et il n'y a guère que le PS et la CFDT, qui se raniment à l'occasion de l'offensive gouvernementale contre cette loi du gouvernement socialiste, pour continuer à dire que c'était une réforme au service des travailleurs). Pour la bonne raison qu'ils ont déjà payé pour les 35 heures, en termes de flexibilité et d'annualisation, de dégradation des conditions de travail, d'augmentation des cadences, de gel des salaires, de travail le week-end, et d'un taux de chômage toujours très élevé. Ce 5 février, ils se sont élevés contre l'obligation de travailler plus, présentée comme unique solution pour accroître leur pouvoir d'achat, en faisant des heures supplémentaires imposées par des patrons qui deviennent plus que jamais maîtres du temps d'exploitation. Ce que le gouvernement présente cyniquement comme la « liberté de choix » de faire des heures supplémentaires. C'est la conjonction de la baisse du pouvoir d'achat et de l'augmentation du temps de travail qui crée un cocktail explosif, le slogan du gouvernement « travailler plus pour gagner plus » soulignant la réalité du déficit salarial.

Il était évident qu'une manifestation, appelée un jour non travaillé, quelque massive qu'elle puisse être, ne pouvait suffire à faire reculer le pouvoir. Dans la foulée, 4 jours plus tard, la loi d'« assouplissement » des 35 h, nouveau texte de loi aux ordres du Medef, a été votée au parlement et sera débattue au sénat en mars.

D'ici là, les syndicats se contenteront sans doute, en invoquant la mobilisation importante des salariés, de négocier discrètement certains aménagements dérisoires.

Le texte de la nouvelle loi, à force d'« assouplir » celle des 35 h, ouvre grande la porte à une augmentation du temps de travail sans la rémunération afférente. Elle étend les possibilités de recours au compte épargne-temps (CET), pour amener les salariés à renoncer à des réductions du temps de travail contre de l'argent, hausse

le contingent d'heures supplémentaires imposables par les patrons et module leur paiement (jusqu'à 220 heures/an, jusqu'à 48 h/semaine; au lieu du plafond de 130 h de la loi Aubry, modifié en 180 h par la loi Fillon en 2003), crée un régime d'« heures choisies » permettant de travailler au-delà de ce contingent annuel de 220 heures autorisé. Il proroge en outre de 3 ans (jusqu'en décembre 2008) le régime spécifique des entreprises de moins de 20 salariés, continuant d'offrir un régime de faveur aux patrons qui n'ont à payer qu'au taux de 10 %, au lieu de 25 %, les quatre premières heures supplémentaires. De plus, et c'est sans doute là la vraie victoire du Medef, la nouvelle réforme ne sera même pas soumise à un accord de branche mais à un simple accord d'entreprise. Or, on sait qu'une telle négociation est particulièrement déséquilibrée et débouche sur des accords qui ne s'avèrent pas favorables aux salariés, surtout s'il y a chantage à l'emploi; on imagine le « volontariat » des salariés; la « souplesse » et la « liberté supplémentaire » sont bien entendu pour les patrons.

Les travailleurs en resteront-ils à cette mobilisation avortée? La remise en cause de la réduction du temps de travail et le refus de négocier des hausses de salaire ne seront-ils pas un catalyseur à d'autres revendications?

Derrière son arrogance, le gouvernement est inquiet de la simultanéité des mouvements et il craint par-dessus tout qu'ils se fédèrent

Derrière son arrogance, le gouvernement est inquiet de la simultanéité des mouvements et il craint par-dessus tout qu'ils se fédèrent. Il se rassure en affirmant que « rien n'indique que ces mouvements pourraient durer ». Mais, a contrario, rien n'indique non plus qu'ils vont cesser... Des ingrédients tout aussi explosifs qu'en 2003 sont réunis, même si la situation n'est plus tout à fait la même : le mécontentement qu'expriment aujourd'hui les grèves est le fruit d'une lente accumulation de frustrations et de colère, comme une crue qui monte lentement, plutôt qu'un torrent qui déborde.

Et la manifestation du 5 février a témoigné non seulement du mécontentement profond des travailleurs mais aussi de leur désir de faire converger les luttes.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CONTRE LA CASSE DÉLIBÉRÉMENT ORCHESTRÉE DE L'ÉDUCATION

Du côté de l'enseignement, le mouvement social de 2003 s'était soldé par un échec, laissant les enseignants épuisés et pesant sur leur engagement dans les luttes.

L'école affronte cette année des attaques redoublées, alliant simultanément restrictions budgétaires, loi d'orientation sur l'éducation et loi sur la recherche, et provoquant à nouveau de massives oppositions.

Sur le terrain de la réforme Fillon (projet de loi d'orientation sur l'éducation), ce sont les lycéens qui ont pris les devants de la mobilisation. Le pouvoir a tenté, dans un premier temps, un semblant de repli; après une valse-hésitation entretenant le flou entre pause et abandon de la réforme du baccalauréat, – un des volets de la loi –, il a opté pour l'ajournement. Le ministre s'est vu ainsi obligé, sous la pression des manifestations massives des lycéens, d'édulcorer et d'amender son projet de loi, avant son examen devant les députés le 15 février Le paradoxe est à souligner : le mouvement des enseignants s'était cassé le nez contre le début des épreuves du bac au printemps 2003; cette fois, c'est le ministre, qui s'en prenant à cet examen-institution hérité de Napoléon, soulève l'hostilité. Les jeunes sont inquiets d'une réforme du bac qui dévaloriserait à leurs yeux l'essentiel, leur passeport pour l'université et pour l'avenir, sujet explosif.

Le gouvernement a cherché évidemment ainsi à désamorcer la mobilisation lycéenne. La feinte était grossière : s'il dit se refuser à « passer en force » sur un aspect partiel de son texte, il laisse entendre qu'il ne se privera pas de le faire sur tous autres aspects de sa loi. Les jeunes ne se sont pas contentés de cette suspension politicienne de la réforme du bac. Ils exigent l'abandon du texte dans son intégralité ainsi que le maintien de toutes les filières, options et spécialités que le gouvernement veut supprimer.

C'est pourquoi, dans un second temps, pressé par l'Élysée inquiet du climat pré-référendum européen, le ministre de l'Éducation a décrété la procédure d'« urgence », dès le 16 février, afin de faire adopter son projet de loi au plus vite, et pendant les vacances scolaires qui vident les lycées par zones successives. Après son vote au parlement, le 2 mars, puis sa lecture par le sénat, l'adoption définitive de la loi serait ainsi bouclée dès fin mars.

Ce mini-recul du gouvernement sur le baccalauréat lui permettra-t-il de mener à bien l'ensemble de sa réforme, dont l'essentiel est une réduction drastique des moyens : coupes budgétaires, restructuration et appauvrissement de l'école en postes, en filières, en options, en enseignements? La petite victoire obtenue par les lycéens et leur potentiel d'énergie contestatrice vont-ils ouvrir une brèche et redonner confiance à des salariés qui se sentaient jusqu'alors de plus en plus pressurisés mais impuissants face à un pouvoir sûr de lui et surpuissant? L'aveu de faiblesse du gouvernement servira-t-il à encourager la mobilisation?

Les syndicats enseignants sont divisés sur la réforme Fillon. Ce qui explique en grande partie le peu d'empressement qu'ils mettent à associer les salariés de l'éducation aux luttes des lycéens. En effet, il n'y a pas eu, en tout cas pour le moment, de front uni professeurs-élèves-parents sur ce thème.

En revanche, l'unanimité est réalisée face aux projets de carte scolaire qui prévoient des dotations de budget et d'horaires d'enseignement en baisse vertigineuse, des suppressions de postes, des fermetures de filières, de spécialités, d'options et... d'établissements entiers (85 000 postes manqueront dans les écoles, par comparaison à 2002). Les organisations syndicales ont décidé de se mettre d'accord pour une action spécifique à l'enseignement en mars, qui pourrait s'associer à d'autres secteurs, et qui contesterait globalement « la politique du gouvernement ».

Pour l'instant, dans le secteur de l'éducation, la dynamique se cherche. Dès les premières mesures de carte scolaire et de dotations horaires connues, les enseignants ont commencé par mener une action locale forte dans leur établissement, associant tous les personnels, les parents (qui occupent les locaux) et les élèves (dans le cas des lycées) pour essayer de sauver ponctuellement des enseignements, des postes, voire des écoles; bref, une tactique de défense locale, établissement par établissement, qui a eu parfois tendance à se glisser dans la logique voulue par le pouvoir de mise en concurrence des établissements. Dans ce cadre, l'action s'est orientée vers la recherche de

mobilisation lycéenne :

Face à la loi d'orientation de Fillon sur l'école, la riposte s'organise. Professeurs, lycéens, parents d'élèves s'accordent pour dénoncer une réforme adaptant l'école aux besoins de l'économie. Le 20 janvier de nombreux lycéens rejoignent spontanément les manifestations de professeurs dénonçant notamment le manque de budget et les suppressions de postes.

D'autres cortèges de lycéens se forment le 5 février lors de la manifestation nationale de défense des 35 heures.

Avant même l'appel à la grève lycéenne lancée par la FIDL et l'UNL pour le jeudi 10 février, de grandes manifestations se déroulèrent dans de nombreuses villes. La faible implication des syndicats lycéens permet une organisation autonome et indépendante (ce n'est pas le cas notamment à Paris où le mouvement semble contrôlé par ces organisations.) A Lyon par exemple, le mouvement s'organise à la base : après chaque manifestation, c'est lors des assemblées générales regroupant des représentants de chaque lycée que sont décidées les orientations et la suite à donner aux mouvements. Cette forme d'organisation permet une politisation progressive du mouvement. D'abord voulu "apolitique" les lycéens reconnaissent aujourd'hui qu'ils sont engagés dans une lutte contre la politique générale du gouvernement, de plus nombre d'entre eux ont conscience que la priorité aujourd'hui est l'extension du mouvement à l'ensemble des professions. Dans ces conditions les journées du 8 et du 10 mars paraissent particulièrement importantes et permettront de mesurer les conséquences des vacances sur la mobilisation.

Qui a dit : "la jeunesse est la flamme de la révolution prolétarienne."

Pierre et Jéremie
OCL Lyon

médiateurs et d'intercesseurs auprès du gouvernement, à savoir les élus. La situation n'a pas manqué d'être grotesque, lorsque les élus sollicités pour harceler le gouvernement étaient ceux-là mêmes qui avaient voté la politique budgétaire et éducative et qui approuvaient la réforme Fillon ! L'action s'est orientée aussi vers la recherche d'interlocuteurs, responsables académiques ou régionaux de l'éducation, avec qui la négociation n'a pu aboutir au mieux qu'à l'obtention de quelques miettes, ridicules, partielles et temporaires. Mais très vite, ces tentatives de « marchandage » d'heures et de postes se sont heurtées au mur des autorités responsables, départementales et académiques, qui obéissent aux impératifs comptables venus du ministère. Chacun est à présent bien conscient que le cas de « son » école est loin d'être isolé, que la casse est générale et s'inscrit dans un plan plus vaste, aussi bien au niveau français qu'européen et qu'il est donc indispensable de mener de front une action de terrain, en prise avec la population locale, et une action large et générale, qui puisse peser véritablement.

Cette dimension est loin d'être réalisée aujourd'hui et ce n'est évidemment pas la journée d'action de 24 h, annoncée par les syndicats pour le 10 mars, qui va permettre de mettre en place un réel et efficace rapport de force.

LES LEÇONS DU MOUVEMENT DE 2003

Les leçons du mouvement 2003 dans l'éducation et contre la réforme des retraites seront-elles tirées : à savoir, ne pas laisser aux syndicats représentatifs la main mise sur l'action, enrayer leur pouvoir à la canaliser, à la diluer et à la conduire à l'impasse de grèves de 24 h en manifestations du samedi, agir de concert avec les jeunes (la grande différence, c'est que les lycéens, plutôt spectateurs passifs des luttes des adultes en 2003, entrent cette année dans la danse), et surtout trouver des axes communs public-privé pour que la contestation s'élargisse, que la grève soit interprofessionnelle et ouvre sur une perspective de mobilisation dans la durée. Cela suppose de poser le plus vite possible la question de la reconduction de l'unité de tous les secteurs et des formes de coordination et de contrôle du mouvement que les grévistes se donneront (Assemblées générales interprofessionnelles, à la base, au niveau local, départemental, régional, pour mobiliser et débattre ensemble des suites).

Si les mouvements actuels éveillent de la sympathie, il ne faudrait pas pour autant que les salariés encore protégés par leur statut expriment, par procuration, le mécontentement de tous les travailleurs pour qui il est moins facile de faire grève. Amélioration des salaires, des conditions de travail, baisse du temps de travail, fin de la précarité, création de postes, préservation des services publics, lutte contre les restructurations/démantèlements, droit du travail, renforcement des solidarités, les revendications sont les mêmes pour les travailleurs de tous les secteurs.

LE RÉFÉRENDUM EN TOILE DE FOND

Dans toutes les luttes qui se mènent aujourd'hui, l'Europe et le référendum sur sa constitution se profilent en toile de fond.

Déjà en 2003, les personnels de l'éducation et les parents avaient replacé leur lutte dans un cadre européen ; sous couvert de décentralisation, le gouvernement français appliquait à l'école publique un plan de démantèlement sévère, en accord avec les directives européennes et du capitalisme mondial. C'est évidemment la même logique qui est à l'œuvre depuis, et qui s'accélère ; des mesures très concrètes dénoncées en 2003 par les grévistes sont aujourd'hui perçues très nettement par les enseignants, les élèves et les parents. Cette prise de conscience n'est pas propre qu'à l'école ou aux services publics. L'Europe et sa constitution, la loi Fillon, le démantèlement des services publics, les atteintes au droit du travail, etc. sont des instruments pour augmenter exploitation, profits, rentabilité et concurrence. Dans tous les secteurs, on fait le lien entre l'Europe, la globalisation capitaliste, la remise en cause des droits conquis et les dégâts sociaux. L'affaire de la directive Bolkestein (qui autorise les employeurs de l'Union européenne à intervenir dans n'importe quel État membre selon la réglementation en vigueur dans leur pays d'attache, donc à aligner salaires et droits sociaux d'un travailleur sur ceux de son pays d'origine), dont le gouvernement et le PS feignent de découvrir tardivement les dangers, est significative et symbolique de la dérégulation voulue par les puissants qui dominent l'Europe.

> ***L'Europe et sa constitution, la loi Fillon, le démantèlement des services publics, les atteintes au droit du travail, etc. sont des instruments pour augmenter exploitation, profits, rentabilité et concurrence***

Il est clair que les partis au pouvoir, ainsi que leurs « opposants », politiques et syndicaux, eux aussi partisans du oui à la constitution européenne, redoutent que le mécontentement social ne se transforme, lors du référendum en mai ou juin, en sanction électorale ou en désaveu de leur campagne. D'autant que, comme l'a montré le cas de la CGT, dont la commission exécutive avait vainement tenté d'obtenir du comité confédéral national une position neutre sur le projet de traité européen et essayait de maintenir une ligne fidèle à la CES (dont le secrétaire est un cégétiste), la base peut réserver des surprises à ses dirigeants en ne les suivant pas.

C'est pourquoi ces partis et syndicats partisans de la constitution européenne ont autant intérêt les uns que les autres à ce que tous les conflits se règlent très vite, que les mouvements sociaux ne se prolongent pas ni ne s'envenime nt, afin que le terrain pour le référendum sur la Constitution européenne soit dégagé.

Mais l'échéance du référendum est aussi un risque pour les luttes sociales ; il est à craindre que les travailleurs se satisfassent des urnes pour « exprimer » leur mécontentement, qu'ils considèrent leurs bulletins de vote comme le fameux « débouché politique » derrière l'absence duquel les syndicats prétendaient se cacher pour décourager la combativité du mouvement social de 2003, plutôt que de construire la lutte sur le terrain social et dans l'affrontement avec les patrons et l'État.

Christine, le 20 février 2005

(1) La part des richesses créées par le travail et revenant aux salaires est tombée de 70 % à 60 % dans le courant des années 80 ; et la part des profits a grimpé de 30 % à 40 %. Le « partage » depuis est resté très favorable au capital, très défavorable au travail. Les salaires inférieurs à 2/3 du salaire médian représentaient 11,4 % des salaires totaux en 1983 ; en 2000, ce taux dépasse 16 %. L'aisance financière des entreprises croît ; le taux de marge est de 40,1 % en ce début 2005. La priorité va au versement des dividendes (199 milliards d'euros en 2004 pour les entreprises européennes, chiffre en hausse de 10 % en un an, et au rachat d'actions. Le capital profite essentiellement au capital, voire à la rente.

Chausson-Outillage : Non à l'abandon des 35 heures !

«Les Français ne croient plus à rien. C'est pour cela que la situation est relativement calme car ils estiment que ce n'est même plus la peine de faire part de leur point de vue ou de tenter de se faire entendre». *Cette note de synthèse sur l'état moral des Français, adressée au gouvernement par des préfets, date de décembre 2004. Les premiers mois de l'année 2005 semblent démentir cette morosité et ce découragement. Les grèves des mois de janvier et février sont-elles un prélude à un mouvement revendicatif d'importance ?*

Les actionnaires italiens veulent "*resserrer les boulons*" chez Chausson-Outillage, entreprise rémoise travaillant pour l'industrie automobile. Spécialisée dans la conception et la réalisation d'outils de presse pour l'industrie automobile (Renault, PSA, Fiat, BMW, RVI), l'entreprise emploie 265 salariés. Elle est actuellement propriété de deux actionnaires italiens : les groupes Magnetto et Tecnoa, spécialisés dans la frappe, la réalisation ou l'assemblage de pièces automobiles. Magnetto détient 47 % de son capital et le PDG de l'entreprise, Antonio Costa, 53 %. Accusant une perte de 9 millions d'euros, le PDG annonce lors d'un Comité d'entreprise exceptionnel le 14 octobre 2004 la suppression de 80 emplois. Le plan envisagerait la diminution de 25 % du taux horaire pratiqué par Chausson-Outillage. Pour cela, il menace de s'aligner sur la convention collective de la métallurgie de la Marne, de 20 % moins avantageuse.

Des négociations s'engagent. Selon la direction, "*Nous avons cherché des solutions pour éviter les licenciements. Nous sommes en discussion avec le maire de Reims afin que les collectivités rachètent les locaux, comme cela a été possible avec Reims-Aviation. Par ailleurs, lors des réunions que nous avons eues avec les partenaires sociaux, ceux-ci ont eux-mêmes suggéré la possibilité de rendre 10 jours de RTT, et proposé la tenue d'un référendum interne en janvier. Pour 3 jours de plus, ils sont maintenant prêts à tout remettre en cause, alors que le travail ne manque pas*".

Le sentiment dans l'entreprise est alors partagé. Certains pensent qu'accepter ce recul pourrait en amener bien d'autres mais, pour la majorité, il semble que la peur de perdre son travail l'emporte. Cette remise en cause des 35 heures signifierait une durée supplémentaire de travail de 2,5 heures et, par conséquent, une diminution proportionnelle du taux horaire. La mesure passe d'autant plus mal qu'elle s'accompagne d'autres remises en cause possibles, comme celle d'une prime d'équipe. La direction brandit la menace de fermeture totale de l'usine et du licenciement des 258 salariés, menace qu'elle met aussi en avant pour obtenir des aides auprès des collectivités locales.

Dans un courrier reçu courant février, signé du directeur du site, le personnel non-cadre de l'entreprise est invité à "*accepter une augmentation de travail annuel équivalente à 13 jours de RTT*", sans augmentation de salaire. Au contraire, il est même question pour une soixantaine de salariés, de renoncer à une prime d'équipe qui représente 12 % de la rémunération brute. S'ils n'acceptent pas, 80 d'entre eux pourraient être licenciés. Le vendredi 21 janvier 2005, 3 jours avant le fameux référendum, le tribunal de grande instance de Reims, saisi en référé par les salariés de Chausson-Outillage, juge illégale la remise en cause des 35 heures que voulait leur imposer l'équipementier. L'intersyndicale appelle au boycott du référendum, jugeant que les salariés ne découvriraient la nouvelle question que le matin de celui-ci. Face aux interrogations du président du tribunal, qui jugeait la question illégitime, la direction reformule sa question, proposant désormais aux salariés d'accepter une baisse de leur taux horaire de salaire et de travailler des heures supplémentaires qui seront majorées et reporter le référendum au 1er février.

Le 31 janvier 2005, la direction de Chausson-Outillage renonce à organiser le référendum sur le réaménagement du temps de travail et propose aux syndicats de rouvrir les négociations. Si la société refuse le référendum, l'intersyndicale l'organisera elle-même. Pourquoi ? "*Parce que nous avons besoin de votre sentiment, avant de renégocier*". "*L'objectif, c'est de faire savoir à la direction mais surtout au gouvernement que travailler plus pour une baisse du taux horaire de 7 à 8 %, donc pour gagner moins, confine au mensonge d'État !*". Selon l'avocat de l'intersyndicale, l'entrée en vigueur d'une loi indiquant que la modification d'un contrat de travail pour raisons économiques ne s'accompagne plus de l'obligation d'un plan social, est un motif d'inquiétude supplémentaire. "*Un référendum permettra de clarifier les choses*". Dans le même temps, le maire de Reims fait savoir que la ville maintenait sa proposition de cautionner le rachat des bâtiments selon la procédure du crédit-bail ("lease back"). Il la conditionne néanmoins "*à la pérennisation du site et à l'engagement des actionnaires*".

Questions posées lors de ce référendum organisé par l'intersyndicale : aux non-cadres, "*J'accepte une augmentation du temps de travail annuel équivalente à 13 RTT, le maintien de ma rémunération mensuelle brute perçue annuellement (en dehors des primes) et le retrait de 80 licenciements initialement prévus par les actionnaires*" ; aux cadres, "*J'accepte de voir mes congés d'ancienneté limités au maximum à 3 jours, conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie de la Marne et que ma rémunération soit gelée à concurrence du niveau de l'effort consenti par les non-cadres*". Les salariés non-cadres se sont massivement déplacés aux urnes. À la clôture du bureau, 198 électeurs (sur 213) ont voté... Le verdict est immédiat : 178 "non" (soit 89,90 % des votants) contre 20 "oui" (10,10 %). "*C'est un non très significatif. Il nous offre un socle solide pour discuter*", estime sobrement le porte-parole de l'intersyndicale pour qui la victoire du "non" est "*surtout un non à l'abandon des 35 heures*" dans l'entreprise. Les cadres se sont moins déplacés : 9 sur 22. Mais quatre votants ont aussi décliné la proposition de la direction, contre 4 "oui" et un bulletin "nul".

L'intersyndicale de Chausson se dit "disposée" à s'asseoir à la table des négociations. "*Mais de vraies négociations et sur d'autres bases. Nous voulons des informations précises sur la santé de la société et qu'on nous explique, par exemple, pourquoi elle accuse actuellement une dette de 9 millions d'euros*".

Le résultat du référendum a redonné la pêche aux salariés de Chausson qui sont venus en nombre à la manif du 5 février.

Une PME ardennaise de 57 salariés, se situant dans le même secteur d'activité et travaillant davantage avec le groupe Volkswagen, vient d'être mise en redressement judiciaire, alors que son carnet de commande est plein.

Camille, OCL Reims

Un milliard d'êtres humains vivent dans des bidonvilles
Bidonplanète

Les mégapoles des pays du Sud sont en réalité des conglomérats de quartiers relativement aisés, de centres d'affaires, de zones industrielles et commerciales, de ports, gares et aéroports, dans les interstices desquels d'immenses bidonvilles jettent leurs amarres. Désormais, la bidonvillisation de la planète est un fait incontestable.

LES VILLES, PHARES DU DÉVELOPPEMENT

Dans nos pays riches et développés, l'exode rural n'est plus qu'un vieux souvenir tout juste bon à être enseigné dans les écoles. Neuf Français sur dix étaient paysans au moment de la Révolution française, moins de cinq sur cent le sont aujourd'hui. Pourtant, environ la moitié de l'humanité vit encore de nos jours dans les campagnes. C'est cette moitié-là qui nourrit la totalité de l'humanité et qui l'habille en partie.

Or, sous l'effet conjugué de divers facteurs, les paysans du monde entier sont en voie de diminution très rapide. Cette diminution ne correspond à aucun progrès de la condition de ces êtres humains qui sont exclus de la campagne pour échouer à la ville. En abandonnant la campagne, ils contribuent à l'essor extraordinaire des mégapoles du tiers-monde. Tous les organismes nationaux ou internationaux encouragent ce flux, et tentent de le canaliser et de l'organiser. Cela va du ministère français de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement qui vante le duo "Villes et développement durable" (titre d'un recueil officiel publié en plusieurs volumes entre 1998 et 2001) jusqu'aux défenseurs d'un "monde solidaire", qui nous exhortent à "Jouer la carte urbaine" (titre d'une revue de Solagral). Ainsi, selon tous ces experts de droite comme de gauche voire d'extrême gauche, le dépeuplement des campagnes contribue à ce qu'ils appellent "l'essor" des villes. Pour tous, l'urbanisation est l'un des buts mêmes du développement. Les villes sont le symbole de la réussite d'un pays. Selon le rapport de ONU-Habitat 2001, il existe une corrélation forte et positive entre l'urbanisation et le niveau de développement économique et social : plus un pays est développé, plus il est urbanisé, et vice versa.

L'EXODE RURAL EST-IL TERMINÉ ?

Mais, au-delà du discours, la réalité est tout autre : l'exode rural contemporain, depuis les années 1980 environ, contribue à l'essor inconnu auparavant *des bidonvilles du tiers-monde*. En 2001, il y avait, selon ONU-Habitat, 870 millions d'habitants dans des bidonvilles en zones urbaines. Il y en a aujourd'hui 1 milliard, selon le rapport d'ONU-Habitat 2004-2005, soit un tiers environ de la population urbaine mondiale. Dans les pays les moins développés, plus de 70 % de la population urbaine vit dans des bidonvilles (72 % en Afrique noire). Ce n'est pas d'essor des villes dont il faudrait parler, mais plutôt d'explosion des bidonvilles partout dans le Sud.

Rappelons qu'un bidonville est un amoncellement de cahutes précaires, sans eau courante ni évacuation des eaux usées, sans électricité, dans lequel survivent des êtres humains contraints de supporter une saleté indescriptible due à une promiscuité inouïe et à l'absence d'aménagements. Il faut passer dans un bidonville pour mesurer ce que ces mots, désormais vidés de sens par le déferlement de superlatifs médiatiques, signifient quand on les applique à une vie, à une simple vie humaine passée dans la misère. Dans la honte aussi. Ce dernier point n'est pas le moindre, car c'est sur la honte d'être miséreux que s'appuient les religieux intégristes chrétiens, musulmans et autres qui contrôlent les tensions dans les bidonvilles. À ce milliard d'êtres humains qui vivent dans des bidonvilles viendra s'en ajouter un second d'ici 2030. Ils seront deux milliards, ce qui représentera alors plus d'un cinquième de l'humanité et presque la moitié de la population urbaine mondiale. L'ONU-Habitat, constate. Aucune solution n'est proposée, mais comme d'habitude, les experts onusiens font leur autocritique. Et comme toute autocritique plus ou moins contrainte, celle-ci est parfaitement inutile. Car elle se limite à la reconnaissance d'erreurs passées et de l'incapacité des experts à prévoir cette explosion exponentielle de la bidonvillisation de la planète. Mais elle ne propose que de poursuivre les programmes en cours en ayant soin de mettre en place "une meilleure gouvernance urbaine, de meilleures politiques urbaines et une meilleure intégration des nouvelles populations à l'économie urbaine" (Daniel Biau, de ONU-Habitat, dans la revue *Habitat Debate* de septembre 2004). Des mots très creux, mais qui semblent satisfaire les organismes internationaux.

Était-il impossible de prévoir la bidonvillisation ? C'est l'inverse qui est vrai, même si l'écheveau des causes et des conséquences de la misère qui aboutit à l'agglutination dans les mégapoles est très complexe. Désastre facile à prévoir, donc : sur une planète encore majoritairement paysanne dans la seconde moitié du XXe siècle, l'introduction massive de l'agriculture mécanisée, sur le modèle de la fameuse révolution verte en Inde, ne pouvait produire autre chose que l'abandon des campagnes par les travailleurs surnuméraires puisque c'en était justement l'un des buts. Il s'agissait en effet d'augmenter les rendements agricoles et de dégager de la main-d'œuvre disponible pour l'industrie naissante des pays dits alors "sous-développés", puis "en développement". *L'exode rural était donc l'un des buts recherchés*. Le seul contre-exemple est sans doute l'Afrique noire, où la bidonvillisation ne provient que de la misère sans cesse accrue par les gouvernements locaux, les instances internationales et les erreurs répétées des bons samaritains humanitaires. En Afrique noire, nulle industrialisation n'est venue appeler la main-d'œuvre rurale vers les villes.

> ***La bidonvillisation n'était pas impossible à prévoir, sauf par ceux qui estimaient que les villes et les industries absorberaient cet excès créé délibérément par ces mesures massives de gestion du troupeau humain***

La bidonvillisation n'était donc pas impossible à prévoir, sauf par ceux qui estimaient que les villes et les industries absorberaient cet excès créé délibérément par ces mesures massives de gestion du troupeau humain. Même les perspectives développementalistes, dites "de gauche", promettent ce développement qui conduit d'un monde rural et paysan vers le monde urbain et industriel. Les experts et les gouvernants peuvent ainsi plaider non coupables puisque la quasi-totalité des hommes politiques et des "sociétés civiles" œuvrent à cette industrialisation, base du Progrès. Mais cet aveuglement des experts, des gouvernants et des suivistes ne doit plus nous tromper. Nous pouvons et nous devons nous passer des experts, pour lesquels les chiffres et les statistiques doivent converger vers des buts qu'ils ont fixés par rapport à d'autres ensembles de

chiffres et de statistiques, le tout dans l'abstraction pure. Par exemple, puisque les villes sont plus riches que les campagnes, il faut, selon la plupart des experts, susciter le transfert des forces excédentaires des campagnes vers les villes. Comme si la réalité était aussi simple, mathématique et statistique ! Telles sont les méthodes qui ont poussé cette planète dans une impasse totale. Ce développementalisme des années 1960-1980 continue ses ravages de nos jours, sous des noms nouveaux qui vont de "croissance durable" à "décroissance", en passant par "développement durable"...

En réalité, on constate que les migrations massives de la campagne vers la ville n'ont pas dynamisé le développement industriel urbain ni la croissance dans le tiers-monde. Elles n'ont eu pour unique effet que de déplacer la pauvreté des campagnes vers les villes, selon l'expression d'Atiqur Rahman, de l'IFAD (Fonds International pour le Développement Agricole), qui est une agence des Nations unies chargée de combattre la pauvreté rurale dans les régions les plus désavantagées du monde. En effet, les campagnes demeurent terriblement pauvres : les trois quarts des 1,2 milliard d'êtres humains qui survivent avec moins de 1 dollar par jour vivent dans les zones rurales.

LA RÉVOLUTION VERTE EN INDE, UN EXEMPLE !

Le cas de l'Inde montre bien que c'est la misère qui se déplace de la campagne vers la ville. Après l'indépendance de l'Inde, en 1947, il s'est agi, selon les préceptes de Nehru, de faire de l'Inde une grande puissance moderne, c'est-à-dire industrielle. C'était presque facile en théorie, puisqu'il suffisait de mécaniser l'agriculture (Staline, entre autres, avait montré la voie). De nos jours, presque tous les experts encensent l'expérience indienne. Sans la révolution verte, disent-ils, les Indiens ne mangeraient pas à leur faim. Pour en arriver à cette conclusion, il faut oublier beaucoup de choses. En réalité, la production de riz et de blé a sans doute augmenté aussi vite que la population, mais la *consommation* de riz et de blé, qui mesure vraiment l'état alimentaire de la population, n'a pas augmenté du tout. Elle a même baissé. Voici les chiffres : de 17,5 kg de céréales par personne et par mois en zone rurale en 1961-1962 à 13,4 kg en 1993-1994, et de 12,5 kg en 1961-1962 en zone urbaine à 10,6 kg en 1993-1994 (Madhura Swaminathan, *Weakening Welfare*, Delhi, 2000). Le plus préoccupant pour le développement physique des enfants et la santé des individus est que, selon les statistiques du gouvernement lui-même, les Indiens consomment aujourd'hui deux fois moins de légumes et de fruits qu'au moment de l'indépendance. Toujours actuellement, selon la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), le nombre d'Indiens sous-alimentés s'accroît de nouveau fortement : 19 millions de plus entre 1995-1997 et 1999-2001, pour un total de 214 millions de personnes sous-alimentées, soit 20 % de la population (avec des critères déjà très bas, car d'autres statistiques, dans *Weakening Welfare*, donnent des taux de 70 % d'enfants sévèrement ou modérément sous-nutris). Ce double échec provient de la priorité donnée, durant la révolution verte, aux céréales et au riz, au détriment des fruits et légumes, dont la production a chuté. Et pour ce qui concerne la consommation de céréales, la baisse provient cette fois pour l'essentiel du démantèlement du système de distribution de nourriture par les pratiques néolibérales à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Une récente étude (Food Insecurity Atlas of Urban India, 2002), portant sur tout le pays, soit sur un milliard d'êtres humains, montre que la situation des pauvres en ville est pire sur tous les plans que celle des pauvres des campagnes. Car les paysans chassés de leur terre par la révolution verte, laquelle n'avait plus besoin de leurs bras, se sont tous retrouvés dans les bidonvilles de Bombay, Delhi ou Calcutta, où les conditions imposées aux habitants sont infra-humaines.

> *Le Système s'est posé en voie unique, et tout le monde ne cherche plus qu'à l'améliorer.*

Telle est la réalité de l'exemple de la révolution verte. Il s'agit bel et bien d'un exemple : il était tout à fait possible de prévoir cet exode rural massif. Les experts rétorqueront qu'ils ont cru (!), à l'époque, que l'industrie se développant, la richesse créée profiterait à tous. Mais plus les experts engagent le monde dans la tentative de concrétiser un modèle de plus en plus complexe, plus le moindre dérèglement imprévu a des conséquences énormes, au point de provoquer l'échec du modèle. C'est là une règle très simple de tout système complexe : si on accumule de la complexité, ce qui est le cas aujourd'hui, la moindre anicroche a des conséquences surdimensionnées : il est plus difficile de réparer une voiture qu'une bicyclette. La Mégamachine est incontrôlable parce que les experts et les politiciens ont voulu continuer à "affiner" leurs modèles, et parce que, cherchant à redresser la barre en persistant à vouloir atteindre un objectif toujours plus grandiose, ils ont accumulé les erreurs, mais aussi – c'est le plus grave – les obstacles à une sortie du modèle. De notre côté, nous n'avons pas encore développé une critique du système qui nous permette de renoncer à tout ce que l'on nous propose, de l'électricité à l'avion en passant par tout le reste. Pour le dire autrement, le Système s'est posé en voie unique, et tout le monde ne cherche plus qu'à l'améliorer.

MAINTENIR LES FORMES ANCESTRALES D'AGRICULTURE

Comment pouvait-on maintenir les paysans sur leurs terres ? Et est-ce que cela aurait été rentable ? Tout d'abord, l'agriculture mécanisée n'est pas davantage productive que l'agriculture ancestrale, sauf si l'on manipule les chiffres : en divisant le nombre de quintaux de blé produits à l'hectare par le nombre de paysans nécessaires pour cette production. Alors en effet, on obtient des taux fabuleux. Mais le paysan unique et superéquipé qui exploite 400 hectares ne travaille en réalité pas seul : il a fallu des ingénieurs pour concevoir les tracteurs, les engrais et les pesticides qu'il utilise, des ouvriers pour les construire, ainsi que les hangars nécessaires à la conservation des récoltes, des voies de chemin de fer nécessaires à leur transport toujours plus loin des centres de production puisque la campagne ne consomme presque plus rien, sans compter le coût des dommages subis par les sols. La Beauce ou la plaine du Pô auront besoin de trois ou quatre décennies pour retrouver de nouveau une couche de terre arable ; leur sol n'est pour le moment qu'une surface morte sur laquelle on épand engrais, pesticides et semences. Et le tableau décrit ici est encore pire si l'on imagine une invasion des cultures d'OGM : la productivité baisse alors encore davantage, dans la mesure où le coût des semences, notamment du fait du temps et du matériel scientifique nécessaire à leur conception et leur production, est encore plus énorme, sans que les rendements directs mesurés à l'hectare augmentent, comme cela est maintenant largement démontré par les études à grande échelle. Face à cette agriculture surmécanisée, l'agriculture ancestrale obtient des rendements par paysan plus élevés, pour un coût social qui n'a rien à voir puisque les paysans sont maintenus sur leurs terres et ne vont pas grossir les bidonvilles planétaires (voir à ce sujet le numéro de L'Écologiste de octobre-décembre 2004 consacré à l'agroécologie, ainsi que *Histoire des agricultures du monde*, de Marcel Mazoyer et Laurence Roudart, "Point" Seuil). Mais cela suppose que l'on ne court pas après le "Progrès".

UN PROCESSUS IRRÉVERSIBLE ?

Le rôle de la ville, l'attraction qu'elle suscite, est central dans ce processus complexe de l'exode rural contemporain. Les paysans fuient la campagne parce qu'ils sont pauvres et sans terre, bien sûr, mais on l'a vu dans le cas de l'Inde, en ville les pauvres mangent encore moins qu'à la campagne. Donc, il faut que la ville propose ou semble proposer quelque chose de mieux. Bien entendu, c'est l'espérance que propose la ville. L'espoir de sortir de la misère. En quoi la gauche autoritaire est grandement responsable de ce mythe, faux dès le départ. Les populistes russes du XIXe siècle avaient compris que terre et liberté étaient indissolublement liées : la possibilité d'exploiter collectivement la terre en dehors de tout impôt (donc non seulement en dehors du seigneur, mais même de l'État) offrait un véritable espace de liberté, car il n'y a pas de liberté pour celui qui n'a rien dans

le ventre, n'en déplaise aux romantiques. Lénine et Staline ont inversé le processus : toute la terre à l'État, et pour la liberté, on la construira à la pointe des chars d'assaut et des tracteurs sortis des usines. Des usines ! Donc des villes... Toujours elles.

Le processus de l'exode rural semble désormais irréversible : en 2007 ou peut-être même avant, la moitié des êtres humains vivront dans les villes, et ils seront 60 % dix ans plus tard. Aujourd'hui, sur ces 3,2 milliards d'êtres humains urbains, 1 milliard connaissent la survie misérable dans les bidonvilles. Ainsi, les villes se présentent comme de véritables instruments de domination, de confinement et de répression des pauvres. C'est dans les villes encore que se concrétise la confiscation du pouvoir (économique, financier, politique, intellectuel...). Au détriment direct des campagnes, en absorbant la main-d'œuvre prétendument excédentaire, mais aussi en rendant improbable tout processus d'émancipation, qui passe peut-être bien aujourd'hui par une réflexion sur la répartition des êtres humains à la surface de la planète. Sans que cela implique, dans notre idée, une adhésion aux thèses malthusiennes, ou au contraire leur refus radical. Il s'agit ici tout d'abord d'exposer un problème central de notre époque.

DE LA CITÉ-ÉTAT AU VILLAGE GLOBAL

Les théoriciens politiques les plus "modernes" appellent de leurs vœux un "village global" aux allures d'État mondial unifié (sous l'égide des Nations unies, du G8 ou de tout autre organisme, actuel ou à venir). Cela signifie que nous vivons donc dans une cité-État à l'échelle de la planète tout entière ! Si cette cité-État globale n'est pas réalisée à tous les niveaux, elle est en tout cas un objectif vers lequel convergent de concert capitalistes et réformistes, droite et gauche réunies.

Certains des traits déterminants des premières cités-États d'il y a sept mille ans restent vrais. À commencer par le pouvoir de la ville sur les campagnes environnantes. Il suffit, pour montrer la grande similitude entre les cités-États antiques et le village global contemporain, de considérer la ville-réseau, qui unit de fait les forces vives citadines, de New York à Tokyo, face aux campagnes qui les nourrissent. Déjà, il y a sept mille ans, les villes sumériennes avaient bâti leur puissance en drainant les produits de la campagne vers leurs centres ; c'est même dans ce cadre-là que fut inventée l'écriture, puisque les premières formes d'écritures ont servi à dénombrer des moutons et des volumes de céréales transportés des campagnes vers les centres urbains. Très vite, l'écriture n'a pas servi qu'à compter les moutons : les scribes se sont mis à louer les dirigeants, rois ou empereurs, qui, toujours, ont résidé dans les villes. L'étendue de leurs possessions se ramenait finalement à l'étendue des zones rurales qu'ils contrôlaient.

Désormais, l'une des fonctions les plus essentielles des experts urbains de la Banque mondiale ou des organismes qui se prétendent non gouvernementaux (alors qu'ils vivent tous sans exception des subventions des États) est de produire les louanges, non plus du roi, mais du Système. Ainsi, chaque époque produit la théorie qui justifie la continuité de cette histoire unique, qui n'écrit que *la coupure toujours plus et mieux consommée entre l'homme et la nature.* Alors que, précisément, l'apparition des cités-États est contemporaine de la révolution néolithique, nous n'avons pas progressé dans la compréhension de ce surplace théorique, "qualitatif". Il a en effet suffi d'une extension quantitative pour nous satisfaire d'une perspective mensongère : des cités-États toujours plus puissantes et toujours plus d'êtres humains comme base du Progrès. Car la seule logique qui a guidé l'humanité tout au long de cette histoire fut l'extension quantitative et l'expansion planétaire d'un unique modèle, le "Progrès".

> ***Les villes se présentent comme de véritables instruments de domination, de confinement et de répression des pauvres***

Même durant le XIXe siècle, période de floraison des nations, les villes ont continué d'aspirer les forces des campagnes. Et lorsque le dénouement advint, c'est-à-dire lorsque les nations européennes s'affrontèrent, durant la Grande Guerre, on envoya surtout des paysans pour servir de chair à canon en première ligne. Les ingénieurs des villes plaçaient les canons, les fantassins des campagnes couraient au-devant de "l'ennemi" pour se faire faucher comme les blés en été. Tous concoururent avec bravoure et entrain à l'application grandeur nature de la conception théorique du nationalisme, citadins comme paysans. Mais seuls les États en tirèrent parti, et ils continuèrent de s'incarner d'abord et avant tout dans les villes. Seules les villes signifiaient le progrès et la modernité, les campagnes restant invariablement synonymes de réflexes archaïques et réactionnaires. Il n'y a pas une idéologie précise de la ville en tant que telle, de la ville qui serait l'instrument du pouvoir, mais c'est la ville seule qui incarne l'idéal vers lequel devraient tendre les ruraux. La ville, et désormais les mégapoles, ou, plus précisément, le réseau mondial de mégapoles.

LES VILLES ENCERCLÉES PAR LES CAMPAGNES ?

Certains ont voulu exprimer ce rapport conflictuel villes-campagnes comme une guerre authentique. Mais les choses ne sont pas manichéennes, et le retournement peut être spectaculaire. Le cas de la Chine est éclairant : alors que Mao voulait "l'encerclement des villes par les campagnes", ce sont de nos jours – et déjà sous Mao – les villes chinoises qui assoient leur pouvoir sur leurs campagnes. Un vice-ministre de la Construction de la République populaire de Chine écrit ainsi, dans *Habitat Debate*, que, de 1978 à 2003, le nombre de ruraux pauvres a chuté de 250 à 30 millions. Il s'agit en réalité d'un tour de passe-passe statistique puisque les Chinois ont transféré d'un coup de baguette magique 220 millions de personnes qui vivaient à la campagne avec moins de 1 dollar par jour dans la catégorie, bien plus aisée nous n'en doutons pas, des citadins dépensant entre 1 et 2 dollars par jour. Le même vice-ministre ne voit pas d'autre solution que d'attirer les pauvres ruraux vers la ville. Il indique ainsi que les entreprises urbaines ont été "vigoureusement développées, et ont absorbé 120 millions de travailleurs ruraux qui n'étaient pas engagés dans la production agricole". On suppose que ces ruraux font désormais partie des 220 millions de pauvres devenus presque riches, mais alors cela signifie que 100 millions se sont perdus en route ou dans les méandres statistiques. On s'inquiète d'autant plus pour eux que, toujours selon le vice-ministre, "la population rurale a été transférée dans les cités et les villes selon des modes organisés". Sans aucune précision supplémentaire. Ainsi, on est tout à fait dans la vision du monde décrite plus haut : on a un modèle, qui postule la supériorité intellectuelle, sanitaire, industrielle et autre de la ville sur la campagne, et on s'y conforme, en niant purement et simplement les problèmes annexes : le dépeuplement des campagnes et la croissance des zones "informelles" autour des villes. C'est-à-dire la croissance des bidonvilles et l'explosion de la précarité dans toute la Chine. Telle est la réalité crue et nue de la Chine contemporaine, qui ne provoque pourtant guère de remous grâce à une véritable gestion du troupeau humain, comme le montre ce vice-ministre. Le cheptel humain est déplacé en fonction des pâturages industriels disponibles, il n'a le droit de se reproduire qu'en fonction des prévisions et des nécessités définies par l'État, et il ne doit pas meugler, surtout pas.

CONTRÔLER LE NIVEAU DE STRESS DES POPULATIONS

Les Chinois sont à coup sûr passés maîtres dans la gestion des ressources humaines. Mais les autres pays ne sont pas en reste. Dans les bidonvilles d'Inde, le problème se pose en des termes sensiblement différents puisque le gouvernement n'a ni les moyens ni sans doute l'intention de forcer des populations à abandonner la campagne pour la ville (du moins à de tels niveaux de transfert forcé, le cas d'un barrage comme celui sur la Narmada étant quasi anecdotique par rapport aux déplacements forcés de population en Chine). Ainsi, la question est en Inde d'éviter une révolte des habitants des bidonvilles, qui forment entre un tiers (Delhi ?) et la moitié (Bombay, Calcutta ? les chiffres sont imprécis) de la population urbaine des mégapoles de ce pays. Des associations d'habitants des bidonvilles, dont le dévouement des membres est par ailleurs indéniable, se trou-

vent contraintes de travailler à la pérennisation des bidonvilles. En effet, la corruption très importante qui règne en Inde (comme dans la plupart des pays du Sud) et l'incompétence aboutissent à ce que les crédits destinés à l'amélioration des bidonvilles ou au relogement de leurs habitants sont détournés ou mal utilisés. Les associations d'habitants des bidonvilles (comme Mahila Milan, "femmes ensemble" en hindi, Mahila Chetna, "l'éveil des femmes", ou la NSDF, association nationale des habitants de bidonvilles) s'unissent à des organisations non gouvernementales (INDCARE, ou SPARC, Society for the Promotion of Area Resource Centres) pour participer à la mise en œuvre des plans gouvernementaux. Les budgets alloués par le gouvernement sont ainsi à coup sûr mieux utilisés, et les habitants ont pris une part active et sans aucun doute efficace à l'amélioration de leurs conditions de vie. En l'occurrence, depuis les années 1990, l'effort porte surtout et presque uniquement sur les systèmes d'adduction d'eau courante et d'évacuation des eaux usées. Un programme minimum, donc. Mais d'un autre côté, ces associations entérinent l'incapacité de l'État – ou plus largement encore de la société, du Système – à leur offrir des conditions de logement tout à fait correctes.

Il ne s'agit pas ici de prôner la stratégie du pire, qui est erronée comme nous le savons au moins depuis la fin des régimes nazi et stalinien. Le pire n'engendre pas la révolution. Mais dans le cas des bidonvilles, leur croissance rapide rend a priori impensable toute solution globale, et il faudrait donc laisser perdurer cette situation en se contentant d'en améliorer les problèmes les plus criants, comme la question des eaux et des toilettes.

Pour compliquer encore le problème, il faut mettre en évidence l'utilité réelle des associations dont il vient d'être question. Car, sans leur action, il est possible que la stratégie du pire, précisément, serve les groupuscules intégristes et millénaristes, chrétiens, musulmans ou autres. En effet, les sectes religieuses protestantes nord-américaines ont déjà très largement contribué à la défaite des guérillas d'Amérique latine et de la théologie de la libération dans les années 1970-1990. En prônant la passivité devant le sort que dieu réserve aux pauvres ("Si vous êtes pauvres, c'est parce que dieu veut que vous expiiez vos fautes"), ces sectes ont porté des coups décisifs aux mouvements sociaux et aux groupes révolutionnaires latino-américains. Le même risque existe dans les autres continents, et notamment dans toutes les zones où l'islam et le christianisme sont déjà très présents, comme l'Afrique, le Pakistan, le Bangladesh...

Un État mondial se dessine donc, sous nos yeux. Ce n'est pas une prophétie, c'est une constatation : un réseau de villes tentaculaires et aspirantes, non pas monolithiques, mais elles-mêmes gangrenées de bidonvilles immenses et en extension. Dans ce magma humain, la lutte est pour l'instant contrôlée par des groupuscules sectaires de type religieux (intégristes chrétiens-pentecôtistes, musulmans, juifs, hindouistes et autres) qui propagent le message d'une attente d'un monde meilleur dans l'au-delà. Le messianisme communiste, qui postule en gros un monde meilleur ici-bas, est inopérant parce que les communistes de toutes sortes, y compris anarchistes, n'ont pas mené à fond la critique du Progrès, de la Science, de l'État et du Travail, toutes choses dont il faut nous débarrasser sous peine de repartir sur le même chemin : si l'on veut le Progrès, si l'on veut la Science, si nous voulons connaître la vitesse d'expansion de l'univers et décrypter l'intégralité du génome humain, si nous pensons que par le travail nous allons modeler la nature, alors nous aurons besoin de l'État et des idéologies qui justifieront les "dégâts collatéraux". Mais nous finirons par détruire la planète...

La croyance au Progrès entraîne à tout coup l'émergence d'un modèle – c'est même la définition du progrès de l'humanité : converger vers un modèle supérieur. Le Progrès, ce n'est rien d'autre, seule la définition du mot "supérieur" varie, mais tous, communistes autoritaires, libéraux et néolibéraux, ont un modèle, qu'ils croient supérieur, et sur la voie duquel ils veulent nous entraîner. Aujourd'hui, sur la voie qui mène au modèle dominant et unique, celui de la société hyperindustrialisée, avec ses mégapoles, avec des humains reliés en réseaux mais désormais incapables de communiquer entre eux physiquement, certains sont plus avancés que d'autres. Et puisque la réalisation du paradis sur terre devient de plus en plus improbable, la solution proposée est d'écarter du revers de la main ceux qui sont le plus attardés sur la voie du Progrès.

Sous le joug démocrate, la vie humaine n'est pas cotée de la même façon à Wall Street et dans les slums de Calcutta. Et l'écart se creuse.

Philippe Godard

À lire

La Question sociale n° 2 hiver 2004/2005

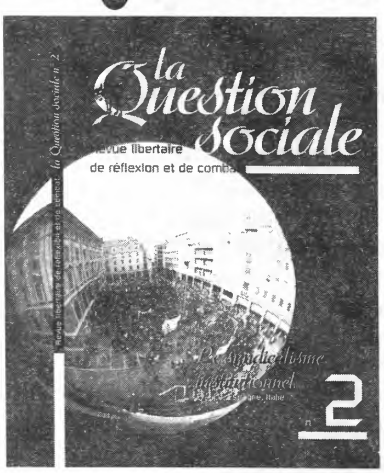

Après un excellent premier numéro consacré à "Droit (et pratiques) de grève", cette nouvelle revue confirme sa qualité avec un second numéro consacré au "syndicalisme institutionnel".

L'un et l'autre présentent une véritable dimension internationale puisque le numéro 1 envisageait un tour d'horizon de la question (France, Suisse, Espagne, Etats-Unis, Brésil), tandis que le second s'intéresse, par choix, à l'institutionnalisation du syndicalisme dans trois pays de l'Europe du Sud (Espagne, France, Italie).

Sur ce thème, on trouvera dans ce numéro aussi bien un état des lieux clair et convaincant du syndicalisme en France (Ariane Miéville) que des différents angles de vue sous lesquels considérer sa crise (Ch. de Gouttière). Un remarquable article sur le syndicalisme en Espagne aborde, à travers l'étude d'un cas particulier – les élections syndicales organisées dans un hôpital de Séville –, l'émergence et la consolidation d'un syndicalisme d'État (en l'occurrence, les Commissions ouvrières, le premier syndicat espagnol), fondé sur la délégation et la gestion, au détriment du syndicalisme de mobilisation symbolisé longtemps par la CNT. Le cas italien est évoqué sous l'angle de la place des concertations nationales entre gouvernement, confédérations syndicales et patronat (Cofindustria), tandis que les luttes sociales sont abordées avec un article sur le mouvement de lutte de l'Éducation nationale de 2003 en Aquitaine, la grève des traminots de Milan (décembre 2003-janvier 2004) et la "guerre du gaz" en Bolivie — en fait une vraie guerre sociale.

Les autres rubriques ("Leur paix sociale" & "Injustice") entrent souvent en résonance avec le thème du dossier comme, par exemple, l'article sur les fonds européens et la stabilisation sociale en Espagne. De même pour la partie "Histoire" qui, en proposant un texte inédit de Serge Bricianer sur la social-démocratie allemande, montre comment celle-ci fut, dès le début du XXe siècle, une force d'encadrement de la classe ouvrière œuvrant en faveur de la modernisation et de la cohésion de la société capitaliste.

Il faut enfin signaler une substantielle revue des livres dans laquelle on retiendra tout particulièrement la recension de Jean-Pierre Garnier de Punir les pauvres de Loïc Wacquant qui pointe tout à la fois l'intérêt du livre et ses limites, ainsi que celle que Miguel Chueca consacre à IKE, retales de la reconversión. Trabajo femenino y conflicto social en la industria textil asturiana, dirigé par Carlos Prieto, qui invite à voir dans la lutte exemplaire et le comportement de ces ouvrières "un authentique manuel d'instructions pour agir dans le nouveau [...] capitalisme mondialisé".

CJ

La Question sociale
c/o Librairie Publico
145, rue Amelot 75011 Paris
courriel :
laquestionsociale@hotmail.com
Le numéro : 7 euros ;
abonnement 3 numéros : 20 euros.

Le développement a-t-il un avenir?

Avec ce livre[1], le conseil scientifique d'ATTAC mélange culture altermondialiste et discours économique de gauche, comme pour ramener la clientèle des forums sociaux au bercail électoral. Nos experts prennent aussi leurs distances avec les «anti-post-développementistes», qui veulent rompre avec la croissance, le Progrès et autres dogmes occidentaux...

1. Le développement a-t-il un avenir?
Mille et une nuits – août 2004 – 250 p

UN BILAN NÉCESSAIRE

Les premiers chapitres du livre dressent un bilan utile de la situation de la planète; sur six milliards d'êtres humains, 20% brûlent 80% des ressources et marchandises disponibles. Face à la dégradation rapide, et sans appel, de la situation humaine et écologique, les pouvoirs actuels maintiennent le cap.

Le livre questionne donc les indicateurs officiels, censés décrire l'évolution économique. Les PIB, PIN, Mesure du bien-être économique, Indice de santé sociale, RBE, et autres RESE sont autant de modes de calcul de la richesse moyenne des habitantes d'un pays. Ces calculs intègrent, ou non, certaines données. Ils permettent d'affirmer scientifiquement tout et son contraire. En effet, même la destruction d'infrastructures utiles aux populations peut se traduire financièrement en activité économique et autres indicateurs de développement. Il faut donc revenir aux sources de la théorie économique : *les valeurs d'usage et d'échange.*

ARISTOTE À LA RESCOUSSE!

La théorie marxiste, trop compromise par le totalitarisme, reçoit l'absolution d'un précurseur inattendu : Aristote! Le premier à avoir différencié ces deux caractéristiques d'un même objet, l'usage et l'échange?! Avec un tel ancêtre nos experts peuvent alors remettre leurs pas dans des traces connues, sans craindre un quelconque flirt avec des perspectives dictatoriales...

Ensuite, le livre aborde la politique macroéconomique, appliquée à l'échelle mondiale par les FMI, BM, OCDE, et autres OMC, instruments de libéralisation de l'économie, depuis une trentaine d'années. *La bonne gouvernance*, cette «nouveauté» du capitalisme, légitime des initiatives de résistance comme ATTAC, pour injecter de l'éthique dans cette sphère si délétère... Car nos experts ne sont pas dupes des manœuvres capitalistes. Pour eux, *l'intégration des ONGs[2] à la gouvernance ne vise pas à combattre la corruption, mais bien plutôt à optimiser la circulation des informations sur les marchés - pour aider les « agents » à agir et prévoir rationnellement – ou bien intégrer les pratiques sociales nouvelles et l'auto organisation populaire - pour les récupérer, les contrôler, les canaliser.*

Le danger ne viendrait pas des ONGs en elles-mêmes, mais du mauvais usage qui en est fait éventuellement. Un esprit malin remarquerait que la fonction proclamée d'ATTAC ressemble à s'y méprendre à ce détournement du rôle des ONGs opéré par le capital : introduire de l'huile dans les rouages (en taxant la spéculation) pour réduire les excès de la financiarisation de l'économie. Mais nous ne saurons pas si le Conseil Scientifique d'ATTAC a poussé jusque-là son introspection.

UN PROJET SOCIAL DÉMOCRATE REVU À MINIMA

Tout en insistant sur la question centrale de *valeur d'usage* et/ou *valeur d'échange*, le livre avance une vision économique classique de cogestion capitaliste, dosée d'écologie vues les limites de la planète, de critiques de l'activité industrielle et du Progrès, sans toutefois avancer une seule fois le mot de rupture ou l'idée de *révolution*, fut-elle de *velours, orange*, ou de *roses*... Des propositions sont mises en avant : fisc mondial[3] pour taxer les multinationales, gratuité de certains biens publics, avec des propositions déjà connues comme l'annulation de la dette des pays pauvres, le développement et la défense des services publics, de la protection sociale, le refus de privatisation de biens collectifs comme l'eau, l'air, les plantes ou les connaissances. Même si l'État n'est pas évoqué une seule fois comme acteur central de toutes les mesures prônées tout au long du livre, nos experts y font référence explicitement mais se gardent bien d'en préciser le rôle. À défaut d'autres intervenants, c'est pourtant bien à lui que nos experts confieraient les réformes urgentes à apporter.

En passant, il s'agit de taper fort sur les «anti-post-développementistes» [4] (sic!).

Un curieux schéma (p. 154) explique les différentes approches du développement sous forme d'un cercle composées de sept bulles contenant les propositions résumées de chaque courant. Illustrant l'adage fameux des extrêmes qui se rejoignent, sont placés sur la droite, en voisins directs sinon en cousins, l'ultralibéralisme *(le marché contre le développement*, proprement horrifique) et le refus du développement[5]. En haut en position dominante, *le libéralisme, seule voie du développement* Sur la gauche, *humanistes, développementistes, tiers-mondistes.* En bas à l'opposé du libéralisme, *le développement déconnecté de la croissance non illimitée dans le temps* (sic). Ce courant, où se retrouvent nos experts, *propose un développement qualitatif et quantitatif pour toutes les populations dont les besoins essentiels ne sont pas satisfaits. Pour les autres, une décélération de la croissance, puis un recul des productions prédatrices et une répartition juste des richesses et des gains de productivité.* Le social et l'écologie servent de garde-fous pour cet «occidental way of life».

POINT DE SALUT, HORS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Plus loin, le chapitre *Ouvrir le débat* concède aux «anti-post-développementistes» un point positif. Pour ces derniers, *le développement économique, considéré comme la forme prise par la domination économique, politique et surtout culturelle de l'Occident sur le reste du monde, a permis d'imposer l'unique vision possible de l'avenir.* Ainsi le développement, simple augmentation perpétuelle des richesses matérielles, peut s'imposer avec l'acquiescement des opprimé-e-s. Il conviendrait donc de stopper toute croissance et autres développements. Bien sûr, les profs d'économie et universitaires d'ATTAC refusent cette hérésie pour deux raisons principalement.

Premièrement cette position «anti-post-développement» est malvenue face à l'universalité des droits humains (ceux appliqués par les occidentaux...); elle risquerait d'entraîner la fétichisation de pratiques traditionnelles, comme... l'excision par exemple – p.175. En résumé, pour faire disparaître des pratiques mutilantes d'intégration communautaire, il faut une politique ambitieuse et égalitaire de santé publique, d'éducation, de développement, pour donner la possibilité aux individus de s'émanciper de la tradition, de choisir sa vie, donc sans ressentir les condamnations morales/pénales par les autorités – de culture extérieure – comme européocentristes, incompréhensibles, donc inefficaces.

Pour nos experts, il n'y a quand même rien de mieux que les mœurs occidentales, quitte à les imposer – p.176 – par la loi (on pense à l'interdiction du foulard dans les écoles...). En plein 60e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, symbole du raffinement et du niveau civilisationnel européen s'il en fût, nos experts d'ATTAC s'instaurent cyniquement bienfaiteurs et bienfaitrices des populations mondiales via la diffusion de notre culture. À croire qu'ils vivent encore au début du XXe siècle!

Condamner les pratiques communautaires des pays les plus pauvres, en choisissant d'en citer une des plus cruelles, est pour le moins malhonnête; nos économistes d'ATTAC auraient-ils pris l'habitude, à force de gérer indices et statis-

tiques frelatées, de raisonner par approximation ou de ne garder que ce qui va dans leur sens ? Ou bien ne serait-ce pas plutôt des réflexes de blancs, persuadés d'être l'élite mondiale de la pensée, qui savent que leur auditoire, essentiellement issu des classes moyennes françaises, prendra pour argent comptant l'excision comme une bonne illustration des pratiques communautaires des pays les moins industrialisés. La France, patrie des droits de l'Homme, phare civilisateur, les Algériens, Vietnamiens et autres Tutsis savent ce qu'il en est.

L'ÉCONOMIE, UNE CHASSE GARDÉE

Le second reproche fait aux « anti-post-développementistes » serait de *magnifier le système de la débrouille dans l'économie informelle sans voir que celle-ci ne vit qu'aux marges de l'économie officielle.../... Le politique et le social ne sont pas pensés comme des enjeux entre les classes sociales-P.178-. Bref, la sortie du développement est définie comme une sortie de l'économie, celle-ci ne pouvant être différente de ce qu'elle est.../...*(pour les anti-post-développementistes) *La chose économique n'existe que dans l'imaginaire occidental qui l'a créé récemment...* Pour les experts d'ATTAC, au contraire, l'économie critiquée ici n'est qu'une économie : l'économie capitaliste, rattachée aux rapports de domination qui caractérisent la société actuelle. Pourquoi pas !? Mais il est curieux de dénoncer l'économie informelle comme inconsistante ; c'est pourtant bien là que se réalisent certains des plus juteux bénéfices... Bouygues réalise ses grands chantiers avec une cascade de sous-traitants, qui au bout du compte utilisent des clandestins... L'économie italienne dans les années 80 réalisait près de la moitié de son activité par le travail non déclaré ; les petits entrepreneurs lombards, vantés comme l'Exemple du dynamisme industriel innovant et de la rentabilité, emploient une main-d'œuvre très souple... Le secteur du prêt à porter parisien n'est pas en reste. Et l'économie de la drogue ou des armes joue à la même échelle que l'économie officielle de l'automobile ou des services...

De même, reprocher aux « anti-post » de *ne pas penser la politique et le social comme des enjeux entre les classes sociales*, sonne comme la déception de voir aborder la question sociale sans passer par le jeu traditionnel patronat-syndicats-Etat. Pourtant les partis de gauche et les confédérations syndicales ne résistent guère au démantèlement successif des « acquis » sociaux : la Sécu suivra les retraites. Parce que les forces qui avaient conquis ces acquis ont été digérées par l'institutionnalisation de ces mêmes partis et syndicats... Aussi, de la part de professeurs d'universités et d'économistes distingués - membres du conseil scientifique d'ATTAC - il est logique de dénoncer l'activité autonome à la base : il en va des intérêts de la classe de l'encadrement, entre capital et travail ! De leur classe ! Enfin considérer *l'économie comme partie intégrante de l'imaginaire occidental* n'est pas faux si l'on ne considère plus les individus non pas comme des producteurs, ou des consommateurs, ou des usagers, mais comme des acteurs à part entière qui franchissent le pas du refus du conformisme social. Après tout, l'ESB et la vache folle ont démontré comment un secteur de production comme l'élevage, nécessitant des investissements sur le long terme, a pu être secoué en quelques mois par des consommateurs refusant de cautionner la chaîne sanitaire de spécialistes et de professionnels chargés de les rassurer. Imaginaires aussi, les besoins collectifs qui justifient les investissements lourds comme voies de communication, programme électro-nucléaire et autres grandes infrastructures. Même si les effets et les bénéfices financiers sont bien concrets... Tout ce système, auquel nous collaborons, tous et toutes peu ou prou, ne se légitime que sur la base de statistiques bidonnées et de préjugés idéologiques martelés sans cesse. Oser le rappeler s'apparente à une hérésie, alors que l'économisme règne sans partage ! D'ailleurs même nos experts d'ATTAC le reconnaissent d'une certaine façon, plus loin – p.210 – en abordant l'aspect « des besoins » Pour les capitalistes, il était essentiel de transformer les désirs en besoins, puis en marché.

LE DÉVELOPPEMENT, NI BON, NI MAUVAIS

Pour le conseil scientifique d'ATTAC, le développement est ce qu'on en fait. Face au développement actuel totalement disqualifié, il faut un redéveloppement redéfini sur trois points (p. 205).

« *Premièrement, priorité donnée aux besoins essentiels et au respect des droits universels indivisibles* » : on se demande bien qui fixera quoi, pour qui, en repassant notamment dans le domaine public tous les secteurs achetés par les trusts et autres fonds de pension...

« *Deuxièmement, décélération progressive et raisonnée de la croissance matérielle, sous conditions sociales précises, pour ensuite une décroissance de toutes les formes de production dévastatrices et prédatrices* ». Là aussi, la loi d'airain de l'économie et du marché devrait plier devant une volonté digne d'un plan quinquennal soviétique, doublé d'une tchéka aux ordres !

« *Troisièmement une nouvelle conception de la richesse réhabilitant la valeur d'usage en lieu et place de la marchandisation capitaliste* ». Il s'agit bien d'instaurer un nouvel imaginaire, à l'opposé du consumérisme actuel, il n'y a pas de doute.

EN GUISE DE CONCLUSION

Nos experts reconnaissent que leurs propositions ressemblent... à *une redéfinition des utopies socialiste et communiste.../... avant que le XXe siècle ne les anéantît. L'Histoire étant passée par là, nous n'avons plus les mots pour le dire* (p. 239)... Quel sens de la formule ! Et surtout l'amnésie guette nos experts, car loin d'eux toute idée de révolution. Au contraire, il faut *étendre les pratiques de démocratie participative et paritaire dans la gestion des collectivités locales, renforcer les droits et les organes de contrôle dans les entreprises et l'ensemble de la vie sociale...l'autogestion, la capacité des travailleurs et des citoyens à prendre leur avenir en mains* (sic). En clair collaborons avec toutes les instances de pouvoir et d'aliénation existantes. Aujourd'hui, même la CFDT n'affirme cette ligne de collaboration que discrètement...

Les propositions du conseil scientifique d'ATTAC seraient le produit d'une réflexion, pour ouvrir le débat sur le développement. En fait elles sont dans la pure logique du projet de taxe Tobin, à l'origine de la création d'ATTAC : taxer les capitaux spéculatifs pour tenter de canaliser les excès du système. Ce livre résume en fait une stratégie social-démocrate de développement, revue à la baisse : « Refonder la démocratie contre.../... les lobbies financiers, ou pire, parfois la force militaire. » Il n'est même pas question dans un avenir lointain d'abolition de l'État et de la propriété privée des moyens de production... Les composantes altermondialistes les plus radicales, opposées au développement, sont condamnées comme irréalistes, inaptes à changer quoique ce soit et maintiendraient par une logique induite la tradition la plus aliénée...

En résumé, ce programme politique écrit par des universitaires et des économistes s'adresse aux classes de l'encadrement, inquiètes de voir leurs privilèges remis en cause à la fois par l'intensification de l'exploitation et par le désarroi des forces sociales traditionnelles de gauche qui maintenaient un certain statu-quo. L'écologie est simplement évoquée comme une contrainte due à la finitude de la planète, mais n'impliquant aucune mesure immédiate de changement radical de fonctionnement social.

Gérald - Nantes le 25/01/05

2.organisations non gouvernementales, dites de la société civile, mais de fait miroirs des classes moyennes. Certaines ont des budgets comparables en importance à ceux d'États africains... Et elles pèsent dans le jeu géopolitique mondial depuis longtemps.

3. Avec des super-inspecteurs des impôts, dotés de super-pouvoirs ?!

4. Le terme anglais anti-globalisation s'était transformé en anti-mondialisation français, finalement remplacé par altermondialisation ; définir les opposants au développement et à la croissance par un terme aussi ridicule qu'« anti-post-machin » vise clairement à plomber ce courant par sa seule désignation... Et communiquer, ATTAC sait le faire !

5. Deux références sont livrées en pâture : Serge Latouche (Faut-il refuser le développement ?) et François Partant (La ligne d'horizon : essai sur l'après-développement). Le plus malhonnête de la part de nos experts économiques est de passer sous silence la place de l'État, que ces deux propositions préconisent ; pour l'ultralibéralisme, l'État est essentiel en assumant les fonctions régaliennes non-rentables : police, défense du marché, ... Au contraire les propositions contre le développement et la croissance sont pour un démantèlement de l'État dont les fonctions sont attribuées aux communautés. On se demande par quelle approximation, ce conseil scientifique peut rapprocher deux perspectives aussi éloignées.

6. Pour E. Barneys, neveu de Freud, la publicité dès 1920 devait transmettre « un message qui transforme les produits, même les plus triviaux, en vecteurs d'un sens symbolique ». – p.210

7. L'OCL a publié un quatre-pages analysant la stratégie et les positions d'ATTAC lors de sa création. Ce quatre-pages est disponible sur simple demande par lettre à l'adresse suivante : Clé des champs – BP 20912 – 44009 –Nantes cedex 01

Earth First!

Entretien

Petite histoire de l'extinction de l'ours brun dans les Pyrénées Occidentales

Dans le Haut Béarn, et en Haute Soule il reste trois mâles adultes, Néré, Aspe Ouest, Camille et un ourson d'un an. Une population considérée comme éteinte!

Farid Behammou est géographe à l'ENGREF (École nationale du génie rural et eaux et forêt) enseignant à l'université Paris-1, doctorant en sciences de l'environnement et auteur d'une thèse sur "la géographie politique des grands prédateurs en France". Cet entretien a été réalisé le 17 novembre 2004 dans le cadre d'un colloque intitulé Gestion durable des espèces animales. Depuis, le ministère de l'environnement (MEDD) a décidé de réintroduire une dizaine d'ours sur la chaîne en deux étapes, en Ariège et dans le Béarn. D'ici l'automne 2005, ce projet ne manquera pas de générer de nombreuses réactions. Nous ouvrons ici le débat peu fréquent dans nos colonnes, sous le signe "d'une montagne vivante" où la notion d'écologie sociale prend toute sa dimension pour faire rimer diversité biologique et activités humaines.

Jean-Noël : Peux-tu nous décrire ton analyse sur la situation dramatique que nous connaissons aujourd'hui : à savoir qu'il y a eu cette année deux ours qui ont disparu, dont la dernière femelle de ce noyau occidental ?

Farid Benhammou : Pour dire les choses simplement, on peut dire que c'est un vrai scandale. Pour faire un historique de la situation, il faut remonter à la fin des années 80, début 90, où on a la genèse de cette institution qui n'a pas su accompagner le déclin de la population d'ours. Déjà depuis plusieurs décennies on savait que cette population ne cessait de diminuer et début 90 il y eut de graves tensions, liées à l'émergence politique des chasseurs et l'émergence de toutes les franges les plus dures qui s'opposaient aux lois de protection parce qu'ils croyaient que cela allait leur geler des territoires, et surtout l'émergence de la décentralisation qui a permis l'arrivée d'une classe politique qui servait les intérêts nationaux. Car la base de l'opposition à la conservation de l'ours était au sein de l'État. C'est-à-dire qu'il y avait des porteurs de projets au sein du Ministère de la culture, consistant à promouvoir des aménagements qui allaient en contradiction avec une autre partie de l'administration de l'État qui cherchait, elle, à mettre en place des mesures de protection (Office National des Forêts, Direction Départementale de l'Agriculture). C'est ainsi, qu'en profitant des tensions très fortes qu'il y avait au début des années 90 avec le tunnel du Somport et ce qu'on appelait "les réserves Lalonde" (1) il y eut de grandes discussions et le Ministre BARNIER voulut réunir certains acteurs locaux et leur donner le pouvoir. C'est ainsi qu'est née l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (2) qui officiellement voulait donner la parole à tout le monde, mais en fait a laissé une plus grande place à ceux qui étaient réticents à l'introduction de l'ours.

Jean-Noël : Pourrais-tu nous préciser quelles étaient ces fameuses réserves Lalonde et aussi quels étaient les termes du contrat mis en place ? À cette époque il était déjà question d'un confortement de la population avec le lâcher de deux femelles.

Farid : À cette époque, les chasseurs se sont beaucoup opposés aux réserves Lalonde en criant que c'était 80 000 ha de toutes les Pyrénées, pas uniquement en Béarn, qui allaient être gelés au seul titre de la protection de l'ours. En fait, ce n'était pas 80 000 ha mais 6 500 ha, ce qui était déjà beaucoup plus restreint, d'espace de tranquillité nécessaire à la protection de l'ours. Les 80 000 ha étaient le territoire où il pouvait y avoir des ours. Les négociations étaient très avancées quand soudain, il y eut revirement total. Le Ministre a décidé de les signer quand même et ensuite il y eut la levée de boucliers que l'on connaît.

Jean-Noël : Ces réserves de 6 500 ha ont-elles pu voir le jour ? Et les zones de battues aux sangliers étaient-elles incluses dans ce territoire, puisque c'est apparemment dans cette zone que Cannelle a été abattue ?

Farid : En effet, il pouvait y avoir des battues au sanglier dans ces zones-là une partie de l'année et cela pouvait nuire à la tranquillité des ours, on aurait dû empêcher ces battues. Pour en revenir à l'histoire, à l'époque, on pensait encore au renforcement. Au moment où l'Institution du Haut Béarn s'est créée, en 1994, leur charte, très explicitement mettait côte à côte une charte de développement durable des vallées (des moyens pour développer le pastoralisme, les activités forestières...) tout en tolérant la chasse, et des moyens pour protéger les ours (amélioration du milieu et éventuellement, à terme, un renforcement de la population). Or, une fois les fonds débloqués (de 94 à 99 c'était 72 millions de francs) et jusqu'à 96, seuls les aménagements ont été réalisés. C'est-à-dire des pistes, particulièrement destructrices pour le milieu et qui, à terme, pouvaient enclencher des dérangements pour les populations d'ours mais rien pour l'ours concrètement. Il y a donc eu introduction dans les Pyrénées Centrales en mai-juin 96 de 2 femelles venant de Slovénie et en 97 un mâle également de Slovénie. Cela a alors titillé les acteurs béarnais puisqu'on leur enlevait le monopole de l'ours. Dans l'image c'était très important pour eux, puisqu'au début, ils n'avaient pas d'acteurs d'environnement et au fur et à mesure, ils ont pu intégrer des associations de protection de la nature locale qui font d'ailleurs un très bon travail, le F.I.E.P. et la SEPANSO (3) qui est une association locale aussi très connue, pour avoir cette espèce d'alibi environnemental. Ils ont donc lancé en 96 un projet de réintroduction, mais il fallait d'abord prouver que Jean-Jacques Camarra (4) était capable d'attraper un ours et que les fameuses pistes et aménagements pastoraux devaient être accélérés. Or, Natura 2000 (5) est arrivée, ce qui a torpillé le projet, et Lassalle (député UDF, maire de Lourdios, Président de L'IPHB, Promoteur de l'Axe E7) et autres ont tout refusé en bloc.

Jean-Noël : Donc, cette structure, qui au départ pourrait être une structure intéressante de concertation, a eu, selon moi, une action hégémonique qui se fait sentir au niveau de l'O.N.F., du parc national, au niveau même de l'Office Nationale de la chasse puisqu'ils tendent à contrôler tout l'espace et toutes les actions, alors qu'en fait, ils n'en ont pas toutes les compétences. Il y a des expérimentations phares par rapport à l'exploitation forestière, certaines effectivement intéressantes, mais néanmoins, en ce qui concerne le dossier "ours brun", ils ont freiné des quatre fers et pendant 10 ans ils ont demandé de façon récurrente si l'effectif de la population était bien celui-là, en sous-entendant qu'on leur cachait des choses...

Farid : Il y a aussi une des bases de cette institution qui est de dire, presque depuis le début : on ne sait pas exactement combien il y a d'ours. En 95, ils ont lancé un rapport où ils ont reconnu les compétences de Camarra, qui étaient appuyées par un expert international, Christopher Sheerveen, et on était d'accord sur un nombre aux alentours de 7 ours, dont 2 femelles (même s'il peut y avoir une certaine marge d'erreurs, mais ce n'était pas cela le problème). Au fur et à mesure que l'IPHB s'est développé, les projets d'aménagements ont vu le jour, mais au niveau de la population de l'ours, il n'y avait aucune amélioration. Il y a eu trois naissances entre 1995 et 2000 dont on n'a aucune trace... Ce qui veut dire que les ours étaient fragiles, mais très vraisemblablement, ils ont été très dérangés. Autre élément aussi qui est important, c'est qu'en cette année 2000 on va contester le nombre d'ours. En 1997 on découvre qu'une femelle a été tuée en... 1994. Donc, alors qu'en 94 on avait 7 ours, dont 2 femelles. Papillon le vieil ours a été retrouvé mort cet été (2004), Camille est parti en Espagne. On se retrouve actuellement avec officiellement 3 ours, dont un : "Néré", qui est le fruit de la réintroduction et qui a eu un petit.

Jean-Noël : Ce qui est intéressant, c'est que ce jeune adulte "Néré" qui doit avoir 8 ans, est en fait arrivé en 2001 des Hautes-Pyrénées où il a fait beaucoup de dégâts sur les troupeaux. Quand il est passé en Vallée d'Ossau pour arriver en Vallée d'Aspe, il s'est adapté au dispositif pastoral de protection des troupeaux (baissant très sensiblement ses attaques). Cela démontre bien l'efficacité du système de protection dans le Béarn. Par contre, quand Papillon, le vieil ours emblématique, quitte le Béarn pour aller dans les Hautes-Pyrénées, où il n'y a pas de gardiennage, de nouveau il va faire des attaques très importantes. Le deuxième élément très important, c'est la naissance du petit de Cannelle dont les traces avaient été découvertes en 2003, cela avait suscité un énorme espoir chez les gardes du Parc, de l'O.N.C, et pour toutes les personnes qui faisaient les suivis. Il faut signaler que c'est un jeune métis. Du point de vue génétique, c'est très intéressant, très symbolique en même temps, d'une réconciliation possible. Car il faut dire aussi que les Béarnais à un moment donné ont sorti des pancartes pour dire "non à l'ours slovène", ce qui peut être symbolique aussi.

Farid : Alors qu'ils sont totalement de la même espèce, aussi identiques que deux être humains venant de deux pays différents. Et leur comportement n'est pas intrinsèque, mais, comme l'exemple plus haut l'a montré, il s'adapte suivant l'environnement. Pour en revenir à l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn, elle n'est pas constituée, au niveau décisionnel et opérationnel, d'acteurs qui soient issus de l'environnement. Ils ont tous été choisis dans l'aménagement, ce qui n'est pas forcément le plus écologique. Cette Institution est formée essentiellement d'acteurs réticents à l'introduction de l'ours et quelques-uns plutôt

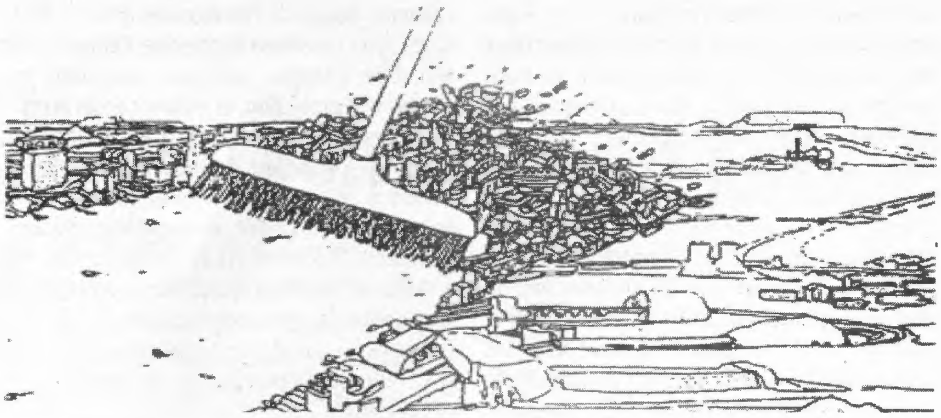

favorables, et on a placé des acteurs hostiles à la conservation de l'ours à la table des négociations, comme s'ils étaient neutres en quelque sorte, alors qu'ils ne l'étaient pas... On est donc arrivé à la situation qu'en 11 ans d'IPHB on a moins d'ours, ce qui est une catastrophe. Mais entre-temps, ils ont réussi à mettre en place un système de captation de fonds publics qui fait que c'est plus de 4 millions de francs issus du Ministère de l'Environnement, sans parler d'autres millions de francs issus de l'Union Européenne, ou de la Région, mis sur le compte de l'Institution, mais sans aucun bénéfice pour la préservation de l'ours. Certes, quelques bénéfices pour le pastoralisme (mais même leurs compétences sur le pastoralisme peuvent être mises en cause, par exemple les héliportages, qu'ils ont obtenu mais qu'ils sont incapables de faire eux-mêmes et qu'ils sous-traitent au Parc des Pyrénées) et beaucoup de bergers sur le terrain voient d'un mauvais œil cette espèce d'omnipotence de l'Institutionion Patrimonialee du Haut Béarn. Le député Jean Lassalle, président de l'IPBH, a démissionné avec grand fracas au moment où les pouvoirs publics ont eu une réaction à l'absence de bénéfice pour l'ours des subventions accordées et ont décidé d'arrêter d'allouer les fonds. En 2002 : Le Pen passe le premier tour, Chirac au deuxième tour est élu triomphalement ; législatives : Jean Lassalle, Président de l'Institution Patrimoniale, qui était maire et qui avait quelques mandats, notamment de Conseiller Général, devient député. Il va alors frapper à la porte de Bachelot et obtient d'elle une garantie sur 3 ans que le Ministère de l'Éco logie va financer uniquement les frais de fonctionnement de cet organisme, qui est devenu en fait un appareil auto-reproducteur et qui n'a pour seul intérêt, non pas la protection de l'ours, mais plutôt son propre fonctionnement, donc un financement sans contrepartie. En 2004, Jean Lassalle, donnant comme problème n° 1 qu'on ne sait pas combien il y a d'ours (alors que ce n'est pas le premier problème...), veut relancer les concertations. Cela fait 11 ans que l'on fait des concertations et on arrive à ce résultat catastrophique : Cannelle se fait tuer ! Il faut absolument arriver à prendre une décision : ou on décide qu'il ne faut pas d'ours en Béarn et à ce moment-là on ne prend plus de fonds publics, ou on fait un renforcement.

Jean-Noël : Il y a eu une manifestation relativement importante en Vallée d'Aspe, avec deux rassemblements de 150 et 200 personnes, l'IPHB était stigmatisée par la manifestation qui déplorait la disparition de Cannelle. La seule réponse de Jean Lassalle dans la presse fût de dire qu'une fois de plus, ce n'était pas des gens du pays qui manifestaient. Alors qu'en fait, dans ces manifestations, il y avait surtout des habitants de la vallée et des chasseurs qui dénonçaient ce qui c'était passé.

Farid : J'ai travaillé aussi là-dessus et je peux affirmer qu'il y a une véritable société civile, en particulier en Béarn, qui est favorable à la conservation de l'ours et qui est même demandeuse de réintroduction si nécessaire. Des gens comme Jean Lassalle ou Augustin Bonrepos qui est député en Ariège, s'évertuent à vouloir démontrer une espèce de situation simpliste, des oppositions caricaturales, montrant le paysan local rural réticent, contre l'urbain, le parisien, ou pire le Bruxellois, qui, du haut de sa capitale, veut imposer ça aux pauvres petites populations locales... C'est même méprisant pour ces populations qui sont parfaitement capables de juger par elles-mêmes. On voit sur le terrain des gens qui sont contre, c'est vrai, mais aussi des gens qui n'en ont rien à faire, d'autres qui sont tout à fait pour, d'autres qui n'y ont pas pensé, mais on retrouve souvent des gens qui disent que "ce serait dommage que l'ours disparaisse des Pyrénées". Quand je vois des accompagnateurs de montagne, des bergers, des montagnards, qui disent "on est du pays et on veut vivre avec l'ours", je ne vois pas pourquoi leur voix compterait moins que celle de quelqu'un qui se dit représentant pyrénéen et qui fait des tergiversations et sous-entend qu'il n'y a que de vilains écolos qui n'ont rien compris à ce qui se passe localement.

Jean-Noël : À ton avis, qui serait susceptible d'opérer les lâchers ?

Farid : Il n'est pas exclu que l'Institution Patrimoniale, grâce à l'appui de l'Office National local, (ONC et de la Faune Sauvage) soit en mesure d'opérer des introductions, puisqu'elle a les compétences. Le problème, c'est que l'IPHB va vouloir tout récupérer, ça c'est très clair, mais pourquoi pas ? Si ça peut assurer une viabilité de l'espèce. Pour rester optimiste, il n'est pas exclu qu'on puisse opérer des réintroductions, mais deux femelles, ça me parait trop peu. Personnellement, je pense qu'on peut avoir un espoir aussi bien écologique que

social dans les Pyrénées centrales, où on a des acteurs locaux qui sont vraiment sincères dans leur engagement environnemental. Ils l'ont montré par leurs déclarations publiques, par leurs actions de développement local très claires, sans langue de bois, en reconnaissant tout à fait les contraintes que cela peut engendrer et cette fois-ci en partenariat à la fois avec les pouvoirs publics, notamment à travers la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées qui fait un très bon travail sur le suivi de l'espèce et aussi avec les fédérations départementales des chasseurs de Midi-Pyrénées qui sont pour la plupart très clairement sensibilisés à la présence de l'ours. On a là un milieu qui est de très bonne qualité et une population d'ours qui commence à se développer, qui est dynamique, même si les démographes démontrent qu'à terme elle ne peut pas être viable, mais on a potentiellement un foyer de réintroduction. Il y a aussi des oppositions dans certaines zones de l'Ariège, notamment à travers le député Augustin Bonrepos, mais il y a toute une zone, avec notamment une association, "association pour la cohabitation pastorale" qui réinsère l'ours, non seulement par une démarche globale de développement durable des activités économiques et pastorales en montagne, dans un souci de conservation, de l'ours, mais aussi de toutes les espèces rares.

Jean-Noël : Par contre dans les Hautes-Pyrénées il y a un gros blocage, car les dégâts de l'année dernière, occasionnés par Papillon ont déclenché une véritable hystérie et on avait même la crainte, lors de sa capture, qu'il y ait des groupes qui l'enlèvent... Il y a aussi une A.O.C. des agneaux de Barèges, qui ne veut absolument pas modifier de quelque manière que ce soit, sa conduite de troupeaux, car on a là des troupeaux élevés en extensif et c'est un problème très important.

Farid : Sur le plan géographique, cela se passe sur un tout petit territoire par rapport au reste des Hautes-Pyrénées. Il y a toute une zone des Hautes-Pyrénées qui est la partie Est, près de la Haute-Garonne où depuis 1997 on a des présences d'ours et où les oppositions ne sont pas trop stigmatisées. En fait, pour comprendre ce problème il faut considérer cette zone très particulière qui est le pays Toy (Barèges en vallée de Luz) où on a une identité qui est très forte. Jusque dans les années 50, comme il n'y avait pas de paravalanche, c'était une zone de quelques vallées, complètement isolées tout l'hiver, d'où une identité traditionnelle très forte. Dans cette zone, on a une collectivité locale, qui est le syndicat de communes de Barèges où quelques élus ont la main mise sur tout, et décide de refuser l'accès aux estives de toutes les personnes prenant les mesures de protection, c'est-à-dire accompagnées de chiens Patous. Il faut dire que 50% des gens utilisant ce territoire sont des transhumants (le même territoire utilisé par l'A.O.C.). Donc l'élu, Claude Massoure avait envoyé une lettre à tous ces usagers, leur interdisant l'accès à ces estives, alors qu'ils les avaient entretenues, comme les cabanes, depuis de nombreuses années. Bref, après avoir entretenu le paysage, l'entrée allait leur être interdite, puisque, acceptant les mesures de protection, ils étaient censés accepter l'ours... Heureusement, la Confédération Paysanne Locale est montée au créneau, a dénoncé cela publiquement et l'affaire a été enterrée. Mais en fait, la population locale, quand on l'interroge, ne se prononce pas. Il y a quelques individus férocement contre, mais la majorité des gens ne s'en soucient pas, ou préfèrent ne pas se prononcer, ne voulant pas se dévoiler par rapport aux élus de peur de subir des pressions.

Jean-Noël : Du côté de la Soule, on a affaire à un autre système pastoral où il n'y a plus beaucoup d'estives fromagères, par contre on a des estives très bien aménagées. L'arrivée de l'ours dans ces régions pourrait provoquer une grande émotion, d'abord parce qu'ils ont perdu l'habitude de voir des ours chez eux, et d'autre part, l'ours serait mis en avant comme "la créature imposée par l'État". Ils pourraient ne pas comprendre cette chance d'avoir l'ours chez eux, car pour nous c'est une chance, mais il faut la conjuguer avec le pastoralisme.

Farid : La Confédération Paysanne est un syndicat où pendant longtemps, notamment dans les Alpes, il y a eu des voix qui s'opposaient aux prédateurs. Mais la voix qui s'opposait le plus fort à ces discours radicaux anti-prédateurs, était justement le représentant de la section Béarn, celui qui travaillait directement avec un prédateur. Ceci pour dire que la section Béarn de la Confédération Paysanne et la section Pays Basque devraient voir ce qu'il est possible de faire, puisqu'on a des équipements de très bonne qualité et tout un dispositif d'aides pour ces nouvelles zones de colonisation, qui ont été principalement élaborées en Pyrénées centrales par des gens de terrain, des bergers, des éleveurs. Associé à l'expérience du Béarn, cela pourrait faire une anticipation de très bonne qualité... Il reste des souches de Patous en Béarn, peut-être aussi en Pays-Basque, il doit y avoir des choses intéressantes à faire.

Entretien décrypté par la revue occitane
Har Far, publié dans le n° 31

NOTES DE LA RÉDACTION :

(1) 1990 - des espaces protégés supplémentaires pour l'ours sont négociés à Oloron et Pau. Devant les réticences, le 5.09.1990, le ministre Lalonde prend des arrêtés créant des réserves. Le 9, l'entrée de la Vallée d'Aspe est bloquée par des valléens (et autres), opposés aux réserves

(2) 9.10.1993 - création de l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHB) ; réunion historique au Parlement de Navarre, regroupant Michel Barnier (ministre de l'Environnement), François Bayrou (ministre de l'Éducation Nationale et président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques) et "l'ensemble" des acteurs valléens : élus, bergers, chasseurs, concernés par l'ours.

- abrogation des réserves de chasse créées en 1990 (réserves Lalonde)

- suppression du Comité technique Ours

- reconnaissance de la compétence des acteurs locaux à prendre en charge ce dossier

- constitution d'un groupe de travail, placé sous l'autorité du Préfet Jean-François Denis pour rédiger une charte de développement durable des vallées béarnaise et pour la protection de l'ours.

- 19.07.94 : mise en place de l'IPHB, prévue par la charte, réunissant pour la première fois et de manière officielle, les responsables : élus, bergers, chasseurs, forestiers, associations de protection de la nature et les représentants de l'État, Jean Lassalle en est le Président (les chasseurs ont quitté l'IPHB en 1998).

(3) FIEP : Fonds d'Intervention Eco-Pastoral, première association de protection de l'ours créée à Pau en 1975. SEPANSO : Société d'Étude pour l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

(4) Jean-Jacques Camarra : responsable du Réseau Ours Brun au Centre National d'Étude et de Recherche Appliquée sur les prédateurs à l'ONCFS (Office National de la Chasse et Faune Sauvage). Malgré cela, Camarra est surtout consulté à l'IPHB par rapport aux mesures de sécurité à mettre en place pour contrôler les agissements de l'ours. La position "charnière" de ce technicien, obligé de composer avec l'ensemble des partenaires de l'IPHB, l'expose aux critiques et réactions violentes. Par sa compétence, rare sur le marché, dans la connaissance de l'ours des Pyrénées, il sert de bouclier au groupe environnemental de l'IPHB.

(5) Natura 2000 : projet prévoyant la protection des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage. Le Haut Béarn est concerné par des projets de classement.

La cohabitation Hommes / Grands Prédateurs en France (Ours et Loup)

Actes du colloque du 21 et 22 mars 2004 au Muséum d'Orléans
Numéro Spécial de *Recherches Naturalistes en Région Centre* n° 14
F. Benhammou (ENGREF/IRD/PARIS I)., J. Baillon (FERUS) et J-L. Senotier (coord.) (Nature Centre), décembre 2004.
Un ouvrage de référence sur les enjeux posés par l'ours et le loup
- Quelle place accorder aux grands prédateurs en France ? La cohabitation de l'ours et du loup avec les activités humaines est-elle possible ? Quelles questions posent ces espèces ? Les acteurs locaux sont-ils tous défavorables aux prédateurs ?
- À l'heure où Cannelle la dernière femelle d'ours pyrénéen a été abattue et où un programme de réintroduction est sur le point d'être annoncé, à l'heure où les autorités cherchent à faire abattre quelques loups, le citoyen, le chercheur, l'acteur de terrain, le journaliste... se posent toute une série d'interrogations légitimes.
Cette publication est un recueil d'articles de fond, abordables et de qualité, sur les enjeux que posent la présence de l'ours et du loup en France. Suite au colloque d'Orléans et en rapport étroit avec l'actualité, de jeunes chercheurs et des acteurs de terrain exposent ici leurs travaux, réflexions et expériences de terrain.
En vente au prix de 14,65 EUR (12 EUR + 2,65 EUR de frais de port) à Nature Centre - 71 avenue Charles Péguy - 45800 Saint-Jean-de-Braye.

Prévention de la délinquance

On ne pourra pas dire « on ne savait pas » !

L'an dernier N. Sarkosy alors ministre de l'intérieur, propose un avant-projet de loi sur la prévention de la délinquance. Un projet qui avait pour but de criminaliser la misère et de considérer toutes personnes en difficultés sociales, matérielles et éducatives comme délinquantes potentielles. Ce projet organisait la délation, le fichage auprès du maire, personnage central du projet. Il imposait le partage de l'information avec la police. Sarkozy a été remplacé par Villepin et la politique de l'horreur continue et se renforce. En effet, en octobre 2004 un rapport de 60 pages présidé par Jacques Benisti, député du Val de Marne est remis à Villepin, il vient confirmer la philosophie sécuritaire de nos gouvernants.
Voici les grands axes du projet Benisti. Celui-ci ne contrarie aucunement celui proposé par Sarkosy, bien au contraire, il durcit et explicite clairement qu'il y a des populations dangereuses… les pauvres, les immigrés, les hors normes.

LE MAIRE AU CENTRE DES DISPOSITIFS

Sarkosy proposait de confier le cas échéant dans un cadre intercommunal le pilotage local de la prévention de la délinquance… Benisti précise : Placer au cœur de la nouvelle politique de prévention les maires des communes afin qu'ils soient les responsables locaux de cette politique. L'éducation nationale ne peut assumer les missions d'éducation et de suivi psychologique ou social qu'on lui demande aujourd'hui. Il serait donc utile de faire intervenir les spécialistes ou les maires dans le milieu scolaire dès que des difficultés chez l'enfant apparaissent…

Il s'agit de mieux exploiter les structures existantes en les faisant travailler ensemble autour d'un responsable de proximité, qui connaît sa commune, sa population et l'ensemble des interlocuteurs institutionnels et politiques de son département et de sa région.

SECRET PROFESSIONNEL

Sarkosy avait déjà précisé que les professionnels informeront le maire des actions de prévention qu'ils mènent, en lien direct avec le conseil général dans le cadre d'une convention validant et les objectifs et les pratiques. Pour faire bonne mesure Benisti rajoute que beaucoup de structures existent et pourraient servir une politique efficace (?) si elles entraient en contact les unes et les autres, au lieu de vivre chacune indépendamment sans jamais mutualisé ses informations… Il faut redéfinir la notion de secret professionnel et créer une culture de secret partagé.

Il ne fera pas bon d'être signalé comme enfant en difficulté à la crèche, il paraît logique qu'à 16 ans c'est le centre d'éducation fermé, à 18 ans la prison et la mort au cimetière des indigents… plus de suspens… l'État s'occupe de tout !

ASSIDUITÉ SCOLAIRE ET STAGES PARENTAUX

Développer l'accompagnement à la parentalité par des mesures incitatives et préventives des incivilités. (Chaque époque à ses mots à la mode « l'incivilité » nous est servie à toutes les sauces). Un cadre juridique permettra au maire de proposer un stage de « soutien à la parentalité » à des familles, indépendamment de toute procédure judiciaire.

Mieux coordonner le suivi scolaire et la prévention de la délinquance.

À ce titre, sera rendu obligatoire dans tous les établissements la création d'un Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et l'élaboration d'un plan de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le maire pourra mobiliser les différents intervenants autour de la famille en vue d'assurer une gestion des allocations familiales dans l'intérêt de l'enfant.

Derrière tout ce charabia nous est proposé de considérer les familles comme bonnes ou mauvaises, voire dans la norme ou pas. L'état ne veut voir qu'une tête et propose de couper tout ce qui dépasse.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SUIVI DE L'ASSIDUITÉ SCOLAIRE

Cette instance partenariale a pour mission de mobiliser l'ensemble des partenaires en faveur de l'assiduité Elle établit un diagnostic sur les absences des élèves. Elle fixe des priorités pour mobiliser les familles. Elle identifie les ressources. Elle cherche les moyens. Elle met en œuvre toute action de prévention adaptée.

Elle n'oublie pas la création d'un module de soutien à la responsabilité parentale, un des éléments clé du processus engageant l'école, les institutions publiques, le monde associatifs et la société civile en faveur de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire.

Il est bien loin le temps des débats sur l'épanouissement des élèves face au savoir.

Aujourd'hui, il est clair pour ceux qui pourraient encore en douter que l'école, le collège, le lycée et autres centres d'enseignements sont avant tout des lieux de préparation à devenir des individus conformes et surtout obéissants face aux besoins de l'économie capitaliste.

PARTENARIAT POLICE/ÉDUCATION NATIONALE

Adapter le rôle spécifique de la police et de la gendarmerie en matière de prévention de la délinquance. Le partenariat déjà très actif sera renforcé au vu d'objectifs définis en commun localement avec les chefs d'établissements.

Cadets de la police

La création d'un corps de cadets de la police répond à trois objectifs :

Développer chez les jeunes une meilleure connaissance de l'institution policière.

Favoriser un rapprochement entre la police et la population.

Faciliter une intégration républicaine des différentes composantes de la population au sein de la police nationale.

Tout jeune, à partir de 17 ans, peut devenir cadet de la police.

Nous avions déjà eu droit aux campagnes de recrutement de l'armée pour sauver les jeunes en détresse et sans qualification… La police ne veut pas être en reste. Elle confie aux très jeunes, la tâche de délateurs de petits copains.

VALORISATION DES INTERNATS

Même procédure qu'auparavant mais l'enfant devra être placé dans une structure spécialisée d'éducation renforcée si le comportement persiste avec remise à niveau scolaire et cours d'éducation civique intense.

RESPONSABILITÉ PARENTALE

L'ancien ministre parlait déjà de la responsabilité parentale mais le rapport Benisti va plus loin et parle d'infraction. L'article 371-2 du code civil « L'autorité parentale appartient aux pères et mères pour protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité… ». Benisti après s'être référé à cet article indique que l'institu-

tion judiciaire à beaucoup de mal à l'appliquer car souvent il n'est pas possible de réunir les éléments de preuves caractérisant l'infraction. À noter qu'il y a confusion entre une disposition civile et une disposition pénale constituant une infraction.

Mais qu'à cela ne tienne. L'idée générale c'est de pouvoir criminaliser, stigmatiser, punir les parents qui auraient des difficultés avec leur enfant en les rendant seuls responsables de ces difficultés. Comptons sur ces crapules pour arriver à leur fin.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE :

Le projet de loi de la prévention de la délinquance Sarkosy/Villepin annule les acquis fondamentaux :

La libre adhésion.

L'absence de mandat nominatif.

Le principe du respect de l'anonymat... en étendant la notion de secret partagé avec les forces de police et les élus.

Il semble que seul les éducateurs de prévention résistent et débattent face à ces nouvelles dispositions. À Caen, un éducateur de prévention a subi des menaces de licenciement pour avoir refusé d'appliquer ces directives. Il est à regretter que cela n'ai pas permis d'engager une réelle mobilisation ni de débats dans les différentes associations et institutions. Il est d'ailleurs surprenant de voir comment cette action a été menée par les syndicats, appel interne à la grève, incompréhension des autres services. Débat proposé à l'école d'éducateurs sans qu'aucune information ni tract n'aient été distribués sur les différentes structures et par la suite, silence total sur toutes ces réformes.

Explication des syndicalistes... Un mouvement plus large aurait pu gêner le collègue et empêcher les négociations pour sa réintégration.

LA PMI : Protection maternelle et infantile.

Inciter à l'utilisation du français et lutter contre « les patois ».

Dans ce rapport, on y apprend que :

Entre 1 et 3 ans :

« Les parents devront s'obliger à parler français dans leur foyer pour habituer les enfants à n'avoir que cette langue pour s'exprimer ». Il faut « détecter et prendre en charge, dès le plus jeune âge, ceux qui montrent des troubles du comportement »

Entre 4 et 6 ans :

L'enseignant devra parler aux parents pour qu'au domicile, la seule langue parlée soit le français. Si cela n'est pas le cas, l'institutrice devra alors passer le relais à une orthophoniste pour que l'enfant récupère immédiatement les mots de langage indispensable à son évolution scolaire et sociale.

Les services d'assistance sociale seront prévenus de l'action proposée et devront suivre son déroulement. Si l'enfant est indiscipliné et crée des troubles dans la classe, l'enseignant pourra alors passer le relais à une structure qui aura pour mission d'essayer, autant que faire se peut, de résoudre ces écarts de comportements ».

Entre 10 et 12 ans, l'enfant est un adolescent délinquant potentiel :

« L'enfant devra être placé dans une structure spécialisée d'éducation renforcée si le comportement persiste... Si les faits de délinquance en dehors du milieu solaire s'accentuent, le placement de l'adolescent sera irréversible...

Entre 12 et plus :

Le jeune qui pose problème devra quitter le milieu scolaire traditionnel et rentrer dans la filière d'apprentissage d'un métier dès la fin de l'école primaire.

Cela aura le mérite d'éclaircir la vision de nos dirigeants sur les métiers dits manuels !

Bourses scolaires au mérite

Pour une promotion sociale républicaine renouvelée. Une relance des bourses scolaires au mérite dans le cadre d'un dispositif de repérage des jeunes particulièrement brillants et motivés sera initiée...

POUR CONCLURE

Ces suivis sociaux réguliers devront aussi permettent à l'enfant d'être élevé dans une atmosphère saine et avec les bases d'éducation attentives, fondées sur le respect et avec une autorité affirmée.

Pour étayer son propos, Benisti a trouvé judicieux d'adjoindre à ses idées lumineuses en dernière partie, le rapport de la société PJC-conseil partenaire d'AREVA (société inscrite dans la filière du nucléaire). Partant de l'expérience dans l'analyse et la lutte contre les actes de malveillance PJC a développé une méthode similaire applicable au domaine civil, notamment pour la lutte contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité. PJC décrit notre société en guerre et propose comme mesure contre la délinquance juvénile la protection de l'enveloppe des bâtiments, des postes de vidéosurveillance, des éclairages extérieurs (autour des bâtiments, à l'intérieur des magasins...) et des systèmes anti-intrusions.

Les choses sont dites, le gouvernement ne laissera pas les familles en faire à leur guise, les jeunes surtout les plus pauvres sont tous des individus potentiellement dangereux et l'état père veille au grain.

Ce qui laisse perplexe et inquiète aujourd'hui c'est le manque de réactions à toutes ces dispositions. Les enseignants, éducateurs et autres travailleurs sociaux, les parents, les syndicats, les partis politiques sont-ils anesthésiés au point d'ignorer dans quel monde nous vivons ?

Que faudra-t-il encore comme mesures concrètes pour dire que nous ne voulons pas vivre dans cette société où on individualise les problèmes pour ne pas voir que ceux-ci sont générés par les politiques économiques qui gouvernent nos vies.

Sommes-nous déjà tellement habitués à signaler et à coopérer avec la police et la justice que nous arrivons même à justifier ces pratiques en les expliquant et argumentant pédagogiquement ?

Les orientations dans les secteurs dits d'éducation ou de rééducation sont le partenariat, les réseaux, le projet individualisé, le rappel à la loi... il ne faut surtout pas croire que ce sont des formules sans contenu.

Nous étions des acteurs de la paix sociale. Serons-nous demain les acteurs zélés du contrôle social et de la délation ?

D. Caen

Hors Série n° 10 de Courant Alternatif
LA SÉCURITÉ DE QUI ? CELLE DU CAPITAL

AU SOMMAIRE :

- Le sécuritaire et son socle idéologique
- Un état des lieux des dernières lois sécuritaires
- Le sécuritaire : un créneau capitaliste très porteur
- École sécuritaire
- Le travail social : pièce du puzzle sécuritaire
- L'insécurité militante...
- La plus grande insécurité, c'est le capitalisme qui la crée ! (travail, nucléaire, OGM, ...)
- Contrôle des déplacements, contrôle du temps
- Prisons
- Sécurité contre Liberté en Europe
- Les étrangers premiers cobayes du fichage généralisé
- La soumission idéologique à cette montée du sécuritaire.

Sortie mars 2005
40 pages
Prix : 4,50 euros
à commander à :
OCL/Égrégore,
BP 1213
51058 Reims cedex

Mutineries de la centrale de Clairvaux, Quatrième acte : Cour d'Appel de Reims.

La mise en scène ultra sécuritaire était parfaite, il manquait juste quelques hommes-grenouilles dans le canal prêt à intervenir avec le RAID.

Peu avant notre entrée dans la cour d'appel, nous sommes filmés sur toutes les coutures par les CRS et un cameraman de France 3! Une longue file d'attente converge sur les grilles d'entrée avec une première fouille puis un portique électronique et enfin une seconde palpation avant de pénétrer dans la salle d'audience. Sommes-nous aux Assises ou à un contre sommet du G8?

13 h 30. Les prévenus rentrent dans la salle menottés et entravés, comprenez "les chaînes aux pieds". Chacun d'eux est entouré de deux CRS. Les mains se lèvent malgré les menottes pour se saluer mutuellement. On entend les faibles cliquetis de chaînes. Aucun d'entre eux n'a pu se rencontrer depuis la dernière audience et pour cause, près de 12 à 15 transferts en 12 mois.

Tout/tes celles et ceux qui sont venus pour le soutien se lèvent à leur arrivée, excepté le banc des matons. Par contre lorsque la cour surgit c'est le mouvement inverse qui s'opère... Les matons et leur chef Danet se lèvent tandis que nous restons de marbre aux injonctions de l'huissier. Le président abrège et ouvre la séance. Malgré l'encadrement puissant, les paroles s'échangent entre les détenus. Entre nous et les prisonniers, une grille de chantier a été sommairement attachée et une brochette de crânes rasés verrouille l'accès à la cour. Le président du tribunal donne l'air placide voire même respectueux dans sa façon de s'adresser aux détenus, mais il ne tardera pas à révéler sa stratégie.

Un des prévenus Olivier T. n'a pas d'avocat, il indique au juge sa démarche auprès du bâtonnier qui est restée lettre morte! Qu'importe, pour le juge qui ne veut pas s'encombrer et déclare avec nonchalance qu'en ce qui le concerne l'affaire sera disjointe des autres. Un avocat intervient, signale qu'il n'est pas possible ni légal de saucissonner les dossiers de la sorte et indique l'indispensable complément d'enquête. Incident d'audience! Les menottes ont été retirées mais les chaînes resteront aux pieds. Protestations.

L'avocat : *"Le prévenu doit comparaître libre de toute entrave et de parole conformément à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés"*.

15 minutes après le début de l'audience, le juge révèle sa stratégie en ordonnant l'expulsion de Pascal Brozzoni et d'Adel Mosni qui protestaient contre les entraves et la mascarade en cour. Cela allait arranger le juge! La salle proteste avec force, et se lève tandis que les CRS molestent et expulsent les prisonniers. Audience levée.

14 h 35. Retour des huit prévenus : Salha; Fabrice; Jérôme; Pascal; Adel; Anilson; Saïd; Olivier. Le juge résume le dossier de chacun en concluant à chaque fois par leurs rapports de Gestion dans leurs centrales respectives : tous corrects.

L'avocat Pétillault soulève plusieurs points. Toutes les pratiques constatées depuis les premières audiences en correctionnelle seront appréciées à leur juste valeur par la cour européenne des droits de l'homme dans un futur proche. Il réclame une expertise qui clarifierait les débats et revient sur le sens et la gravité des entraves. Les inculpés ne sont pas des justiciables normaux ni des citoyens normaux de surcroît ou encore les inculpés ne sont nullement satisfaits du sort judiciaire ni du traitement infligé c'est-à-dire de la manière de les faire passer à la trappe sans avocat dès la première audience de Troyes. Concluant sur la nécessaire procédure équitable dans ce dossier les inculpés ont été lourdement sanctionnés parce qu'ils ont refusé la mascarade judiciaire et le principe de la citation directe.

L'avocat Bruel indique que plusieurs prévenus ont été transférés jusqu'à 15 fois en 12 mois de détention. Pourtant chacun doit être entendu individuellement par un juge d'instruction et confronté au personnel pénitentiaire, afin d'aboutir à un procès serein. Cette situation ne laisse même pas la place à la cour d'appel d'apprécier les faits si ceux-ci sont susceptibles d'une qualification criminelle. Cela devient du ressort de la cour d'assise.

L'avocat des parties civiles s'adresse surtout aux avocats des prévenus : *"Vous n'allez pas faire le procès du procès... Les inculpés ont refusé leurs auditions... les arguties juridiques sont sans fondements"*.

L'avocate générale : *"L'enquête a été menée par la gendarmerie de Reims... La plupart des prévenus ont refusé de s'exprimer... le renvoi à une autre instruction est techniquement impossible"*. Questions aux prévenus qui nient les faits qui leur sont reprochés. Tel que pour ce surveillant qui s'est fait molester au sol! Celui-ci s'est mis en boule pour amortir les coups mais il cite cinq noms qu'ils n'auraient pu voir.

NB : L'identification des responsables était établie par une pré-liste qui avait circulé avant les événements au sein du personnel pénitentiaire et qui contenait les 12 noms des inculpés.

La partie civile évoque la situation du maton marqué à vie et suggère une manipulation groupusculaire venue de l'extérieur (nous désignant ostensiblement).

L'avocate générale : *"le travail du personnel pénitentiaire s'est fait dans des conditions extrêmes, avec le feu à la prison, la surveillance de détenus dangereux, et à travailler dans l'urgence de la mutinerie"*. Et déclame : *"Mais il manque des victimes dans cette salle! Les détenus eux-mêmes, ceux du bâtiment D qui voyant brûler leur outil de travail. Ceux-là auraient rempli cette salle d'audience!"* Le travail rend libre n'est-ce pas Mme la Généralissime! Et elle poursuit : *"car le travail c'est la reconnaissance, la possibilité de cantiner, l'ouverture, le contact avec les civils. On leur a détruit leur vie et que dire des chefs d'entreprise qui pourraient être là également, ils ont perdu beaucoup... Quel mobile pour P. Brozzoni, une simple réalité égoïste, terre à terre à vouloir son transfert tout simplement quand d'autres choisissent de faire des dossiers. Ces surveillants, ont fait des choix de vie en s'enfermant pour surveiller les détenus. Il y aura aussi des détenus qui vont agir pour protéger leur cadre de vie"*.

Et de conclure ou presque avant de demander la confirmation des peines : *"Non il n'y a*

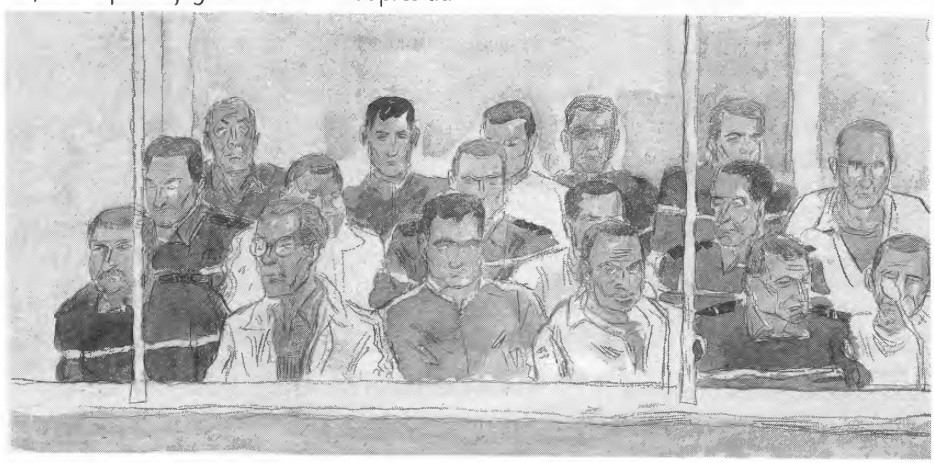

pas d'êtres irrécupérables cela réduirait à néant mon métier. Sur les bancs des accusés et dans la salle, il y a des gens qui font le choix contre les bleus, les noirs, et autres couleurs" en nous désignant, "*qu'en d'autres temps, ils auraient imposé couleurs et insignes à certaines populations*" Le jaune n'est pas prononcé mais fortement suggéré et tout le monde a bien compris la référence perfide. Il paraît que çà s'appelle un effet de manche et que c'est inattaquable ! Alors là Mme la généralissime c'est le clou du spectacle, pour une avocate générale, faudrait peut-être pas confondre les enfants de la Commune avec les enfants de Pétain ni ceux de Makhno pour les collabos de Vichy !

L'avocat Bruel : "*Comment serait-il possible de se présenter mieux que cela à la barre avec des entraves dans une salle engrillagée et cernée d'une armada". Questionne : "Dans un procès pénal, qui doit être contradictoire et oral, il n'est pas indispensable d'être mis en présence de ses détracteurs ? Précisément c'est dans cette cour d'appel que des jugements pour deux affaires ont été portés à la cour européenne et ont fait condamner la France pour jugement non équitable, ART 6 § 3d de la Convention" (voir encart). "Il existerait des vidéos concernant les preuves de coups de pied sur le surveillant Sthall qui a eu une ITT de 11 jours mais qui n'a pas produit d'arrêt de travail, alors tout cela, ne repose sur aucune preuve, voilà, c'est du vite fait, une sanction perceptible pour satisfaire les politiques. Car enfin, qui aurait voulu d'une affaire aux assises obligeant une enquête approfondie. Alors, moi, je ne suis pas anarchiste, qu'on me trouve autre chose et on verra bien !*"

Puis il évoque l'état de droit : "*le contrôle permanent des procédures et des prisons est inexistant. Les juges ne vont pas dans les prisons. Clairvaux, c'est la centrale maudite du type Alcatraz ; la célèbre centrale des États-Unis désormais fermée... Faudrait peut-être la fermer une fois pour toute cette centrale". Et, s'adressant à l'avocate générale : "Je ne crois pas à la thèse fomentée par P. Brozzoni qui aurait voulu simplement changer de crémerie, non le mal est bien plus profond mais il ne faut pas en parler, c'est pourquoi il y eut le choix de la procédure par citation directe*". Puis Il aborde le dossier de Salha condamné à 18 ans. "*Il croît quand même à une justice... aimerait retrouver ses enfants... dans la période de sa condamnation, il avait un problème d'alcool*". Puis s'adressant à la Procureur, "*les références aux couleurs et aux insignes forcées, telles que vous les avez faites sont totalement déplacées. Revenant sur les coups portés aux matons dont est accusé Salha, il y eut une erreur de casting. Ce surveillant qui a été aspergé par un extincteur a été certainement choqué, mais n'a pas pu identifier les auteurs*". Et poursuit avec une histoire à laquelle Salha a été confronté lors d'une tentative d'évasion à Fresnes où il s'est opposé au viol de la sous-directrice de l'établissement contre une quarantaine de détenus.

L'avocat Pétillault. "*Peut-être que l'état français en aura assez un jour d'être condamné par la cour européenne des droits de l'Homme pour l'article 6 de la Convention. Pour une notion de jugement équitable. Est-il anormal de revendiquer d'être confronté à ses accusateurs ? Il est donc fondé à revendiquer ces droits d'équité car pour trois coups de pieds présumés, ce sont cinq ans de prisons*". Il s'adresse à la proc sur sa vision manichéenne des bons surveillants et des détenus dangereux, des fauves !

À la cour. "*Vous avez la possibilité de vous référer à la jurisprudence de l'Europe ou allez-vous considérer justes les juges de première instance qui ont travaillé sans témoins, sans accusateurs et sans enquête*". Les propos de l'Avocate ne pourront être retranscrits car inaudibles dans la salle. Après une nouvelle suspension d'audience, la séance reprend avec P. Brozzoni et Adel Mosni. Le juge : "*M. Brozzoni, avez vous quelque chose à ajouter ?*"

Brozzoni "*Ah ! mais bien sûr que j'ai quelque chose à ajouter mais de quoi avez-vous parlé au fait, s'adressant au juge offusqué ! Bon soit, je vais reprendre depuis le début*" et Pascal Brozzoni déroule tout le contexte des deux révoltes avec une grande clarté. Évoquant la dégradation des conditions carcérales et le durcissement ultime. Il remet la "balle au centre" des débats si l'on peut dire, ce que redoutait sans doute le juge, en parlant des conditions dans lesquelles il avait reçu sa fille et petite fille durant trois heures dans un parloir gelé comme étant l'ultime humiliation à subir. Puis il évoque le comportement du directeur de la centrale Danet qui se trouve dans la salle. Et s'adressant à lui : "*en 17 ans de prison, je n'ai jamais vu un directeur pareil, un machin et son sbire*" cette passe d'arme est peut-être l'erreur qui l'empêche de terminer son récit. Un grand silence règne dans la salle, le président lui, est insupporté, il ne veut pas entendre la suite et ordonne de nouveau l'expulsion. Dernière tentative de Pascal qui s'étonne " *ah non, vous avez voulu que je m'exprime et maintenant vous ne voulez pas que je termine*" Rien n'y fait !

Tous les ingrédients sont présents pour un pourvoi en cassation et une saisie de la Cour Européenne.

J.N., février 2005

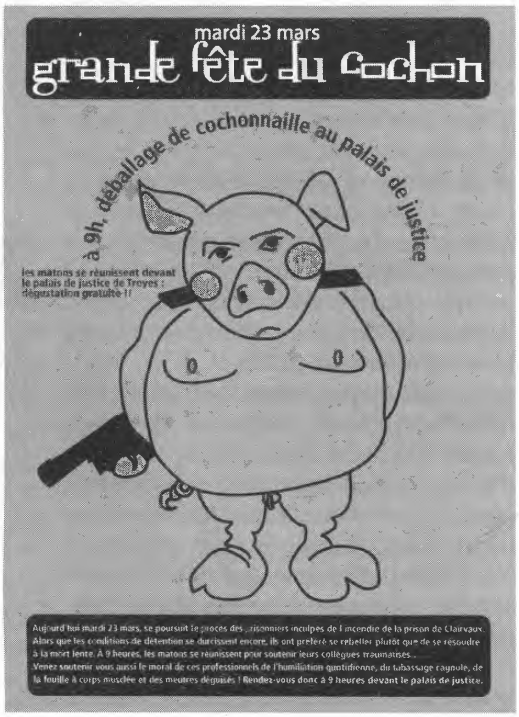

La cour d'Appel de Reims déjugée par la Cour Européenne

À deux reprises en 2004, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a déjugé la cour d'appel de Reims, pour des jugements rendus en 1998 concernant les affaires Abdelfettah Rachdad condamné sur des accusations erronées et pour lesquelles la cour avait refusé toutes confrontations. Abdelfettah Rachdad avait dû faire six ans de prison. Son avocat Miravete avait plaidé à la CEDH une violation des droits de la défense et obtenu une condamnation de la France. Il en a été de même pour l'affaire Destrehem JN confronté aux accusations de la police politique rémoise. La cour d'appel se refusa à confronter la police politique au prévenu. La CEDH saisie par l'avocat D Rouget avait estimé que les règles du procès équitable n'avaient pas été respectées. Pour ces deux affaires la France a dû s'acquitter des frais et dépens de près de vingt mille euros. Signalons enfin qu'en 2003 par exemple, ce pays champion des dénis des droits de l'homme a été condamné 76 fois, à égalité avec la Turquie, et a versé 4 250 000 euros aux victimes de ses exactions judiciaires pour frais et dépens. L'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme rendu le 18 mai 2004 est de nature à établir une certaine jurisprudence. En terme de droit, sur la violation de l'article 6 §§ 1 et 3 de la convention On peut lire ceci : "Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, [...] par un tribunal [...] qui décidera [...] du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. [...] Tout accusé a droit notamment à [...] Interroger ou faire interroger les témoins à charge et obtenir la convocation et l'interrogation des témoins à décharge dans les mêmes conditions que les témoins à charge [...]". La Cour rappelle que, selon sa jurisprudence, "il revient aux juridictions nationales d'apprécier les éléments rassemblés par elle et la pertinence de ceux dont les accusés souhaitent la production (voir jugement Barbera, Messegué et Jabardo contre Espagne arrêt du 6 décembre 88). Spécialement, l'article 6 § 3 d, leur laisse, toujours en principe, le soin de juger de l'utilité d'une offre de preuve par témoins [...] Il a pour but essentiel une complète "égalité des armes" en la matière (arrêts Engel contre Pays-Bas du 8 juin 1976). Ainsi, même s'il incombe au juge de cassation de décider de la nécessité ou opportunité de citer un témoin [...], des circonstances exceptionnelles pourraient conduire la Cour à conclure à l'Incompatibilité avec l'art 6 de la non-audition d'une personne comme témoin" (Bricmont contre Belgique, juillet 89).
Dans cette affaire de Clairvaux où nombre d'éléments ont été escamotés (enquête ; auditions et confrontations ; conditions de participation aux audiences), les avocats n'auront semble-t-il pas de difficultés pour trouver les éléments qui éclaireront la cour européenne dans le sens d'une nouvelle condamnation de la France. D'ici la, agissons pour la fermeture de l'Alcatraz made in AUBE et de toutes les autres made in France.

Courrier

Un débat à peine voilé

Droit de réponse de l'UFAL
(Union des familles laïques)

Chers camarades de l'Organisation communiste libertaire,

Vous publiez, dans votre numéro de décembre de *Courant Alternatif*, un article intitulé « Quand l'École publique choisit son public », signé Jérôme Ch., de Strasbourg, qui reprend les arguments du collectif « Une école pour toustes »

Bien que cela soit avec tristesse que nous voyons des libertaires tomber dans le piège des intégristes islamistes, et voir du racisme et du colonialisme dans le combat laïque et féministe, nous respectons le doit de votre revue de publier les articles à sa convenance.

Par contre vous citez l'UFAL à la fin de votre article, et vous proférez des contre vérités graves que nous vous demandons de corriger au plus vite. Que vous écriviez que la majeure partie des dirigeants d'ATTAC, dont Bernard Cassen, est membre de l'UFAL est une première erreur, flatteuse, que nous vous pardonnons volontiers, bien que cela dénote le peu de sérieux de l'auteur de l'article. Mais, croyant embrayer sur les ragots colportés contre l'Ufal, vous osiez écrire que notre association compte dans ces rangs d'anciens membres d'Unité radicale est d'abord une contre-vérité que personne n'a jusqu'à ce jour osé formuler, d'autre part une intention de nuire évidente.

Nous vous rappelons que la seule source utilisée dans la campagne contre l'Ufal est le site de Christian Bouchet, néonazi, négationniste et antisémite, ancien secrétaire général d'Unité radicale, organisation aujourd'hui dissoute depuis que l'un de ses membres, Maxime Brunerie, a tenté d'assassiner le président de la République le 14 juillet dernier, acte qui vient de lui valoir 10 ans de prison. Bien que Christian Bouchet soit un spécialiste des faux grossiers type *Protocole des sages de Sion*, il n'a jamais dit ce que vous faites allégrement (avec quelles sources ?), à savoir que des militants d'Unité radicale ont envahi l'Union des familles laïques. Par ailleurs, dans tous les noms cités dans le journal *Le Monde*, seule une personne est aujourd'hui membre de l'Ufal, ce qui est bien peu pour une « pseudo-infiltration ». Cette personne est connue, par ailleurs, pour son combat contre le fascisme, l'arabophobie, le vieil antisémitisme et la nouvelle judéophobie.

Nous vous rappellons enfin que le quotidien *Le Monde*, par la plume de Xavier Ternisien, a commis un premier article diffamant contre l'Ufal, le 17 novembre. Devant les protestations multiples, ce quotidien a dû publier, le 14 décembre, un droit de réponse où il apparaissait que les arguments colportés contre l'Ufal, notamment sur l'infiltration de militants d'extrême droite dont elle était suspectée, étaient faux, et ne venaient que du site de l'ancien leader d'Unité radicale.

Or, allant plus loin encore que *Le Monde*, vous osez, malgré tout, diffuser délibérément ce mensonge : « l'UFA aurait accueilli dans ses rangs des militants d'Unité radicale ». Vous n'avez même pas cherché à nous joindre, pour entendre au moins notre version. Vous comprenez que, face à une telle volonté de nuire, nous nous réservons toutes les possibilités juridiques pour nous permettre de nous défendre face à des calomnies aussi graves.

Nous vous prions, conformément à la loi, de publier ce droit de réponse, dans votre prochaine revue, afin que vos lecteurs aient droit à une information un peu sérieuse sur l'Ufal, qui, nous vous le rappelons, appartient au mouvement social, lie combat social et combat laïque, combat la mondialisation libérale et tous les communautarismes et intégrismes.

Salutations laïques,
le bureau national de l'Ufal

Nous avons reçu de l'Union des familles laïques la lettre qui précède. Si nous avons décidé de la reproduire ce n'est évidemment pas à cause de la menace judiciaire qu'elle contient, mais parce que nous publions en général assez volontiers les lettres de critique. Nous republions en même temps ci-dessous le passage incriminé du texte paru dans *CA* de décembre 2004. Le lecteur s'apercevra ainsi que la menace de procès est un pur fantasme : nous n'avons pas écrit que « l'UFA aurait accueilli dans ses rangs des militants d'Unité radicale » mais que le Journal *Le Monde* « dénonçait l'accueil de l'Ufal fait à... » ; nous n'avons jamais parlé d'« infiltration » ni prétendu que les militants d'Unité radicale ont « envahi » l'Ufal, étant toujours très réticents à ces visions policières de l'histoire. En fait l'Ufal répond plus au *Monde* - qui nous a servi de source, c'est vrai - qu'à *Courant Alternatif*.

En revanche nous réaffirmons que tout nous oppose à l'Ufal sur le terrain politique qui nous occupe ici et que nous ne sommes probablement pas dans le même « mouvement social » ! Nous ne pensons pas tomber dans le piège des islamistes en dénonçant le colonialisme rampant qui marque toute notre vie politique. Notre haine des religions n'a d'égal que celui que nous portons à « la famille » ! Qu'elles soient catholique, juive ou musulmane nous les considérons toujours comme les pires « opium du peuple » et entendons ne rien leur concéder sur le terrain des luttes. Mais faire un sort particulier à l'une d'entre elle alors que les deux autres imprègnent toute notre vie politique, culturelle et éducative laisse effectivement la porte ouverte au racisme. Penser que l'école serait neutre s'il n'y avait pas de « signes ostentatoires » relève d'une mystification éhontée.

Et à ce propos, puisque nous y sommes, vous trouverez dans ce mini-dossier voilé la position adoptée par l'OCL sur ces questions et déjà publiée dans CA ainsi qu'une mise au point de Panurge avec une mini-réponse de JPD.

Et pour finir dans la bonne humeur décernons le bon point de la laïcité au maire de Montreuil Jean-Pierre Brard qui n'est à notre connaissance ni membre de l'Ufal (nous attendons un démenti), ni d'Unité Radicale (nous n'attendons rien de ce côté-là) : après avoir courageusement fait interdire un défilé de femmes voilées dans sa commune, il vient de proposer à l'assemblée nationale l'introduction de l'enseignement du « fait religieux » dans les établissements scolaires. Notre ex-stal, qui avait déjà fait expulser un foyer d'immigrés dans sa bonne ville, renoue avec l'époque de sa jeunesse où catho et coco se serraient les coudes au nom de la France et des pommes-de-terre frites.

Passage de l'article de Jérome Ch. incriminé par l'UFAL

[...] Mais ces adeptes du siècle des lumières optent aussi, quand la raison d'État y oblige, pour les heures sombres des censures. Le film « Un racisme à peine voilé » de La Flèche Production, réalisé par Jérôme Host, en est devenu la cible. C'est un film qui donne la parole aux opposant-e-s à la loi dite de la laïcité : femmes voilées, femmes ayant subi l'exclusion, profs, militant-e-s, notamment des collectifs « Une école pour toutes et tous ». Sorti le premier septembre dernier, le film a déjà été projeté une quarantaine de fois à travers la France, accompagnant ainsi également de nombreuses réunions publiques. Pour l'Union des Familles Laïques (UFAL), la situation est insupportable. Elle a appelé les maires de France à empêcher toute projection dans leur ville. Trois dates qui devaient suivre ont été annulées ou modifiées. L'appel de l'UFAL est abondamment relayé par des sites de fachos. Un organisateur a même porté plainte suite à des menaces de mort. L'UFAL reproche au film fait par des « islamo-gauchistes » d'être un film « pyromane » qui pousserait les « jeunes en manque de repère à agresser leurs professeurs ». La Flèche Production a répondu dans un tract intitulé « La censure est insupportable » (www.laflecheproduction.com). Enfin, clou du spectacle, le journal Le Monde publie un article, « D'anciens militants d'extrême droite se recyclent dans une association familiale laïque », dénonçant l'accueil de l'UFAL fait à d'anciens membres d'Unité Radicale, groupe dissout après que l'un des leurs a tenté de tirer sur Chirac. L'UFAL regroupe une partie du courant nationaliste français de gauche, notamment une bonne partie des dirigeants d'Attac, dont le chef de file n'est autre que Bernard Cassen, ancien conseiller ministériel de Chevènement en 81. [...]

Jérome Ch.
décembre 2004

Position de l'OCL concernant la loi sur le foulard :

contre l'exclusion, pour les luttes !

Après le mouvement de mai-juin dernier sur les retraites, le gouvernement Raffarin a utilisé le port du foulard à l'école comme une diversion face aux problèmes sociaux actuels. Si cette diversion a si bien fonctionné et est parvenue à occuper le terrain politique en France, c'est que l'utilisation des mentalités issues du rapport colonial est une vieille rengaine républicaine destinée à susciter l'unité nationale au détriment des luttes, et notamment des luttes de classes. Une manipulation qui s'appuie sur une réalité toujours bien présente, le rapport colonial : le déferlement de critiques, voire de haine, qui a visé les filles musulmanes en est un legs. La «loi pour la laïcité» est en fait une loi contre l'islam qui cache mal. un racisme visant la communauté musulmane ; un racisme plus ou moins conscient, régulièrement affiché dans la société française, et issu, entre autres, de l'histoire coloniale. Certes, nous nous battons contre toutes les religions, mais là il ne s'agit que d'un dressage qui utilise l'aspect religieux comme au temps où la République française évoquait les «indigènes musulmans». En s'attaquant à l'islam, une bonne partie des laïcard-e-s d'aujourd'hui cherchent à minimiser l'importance de la religion catholique chez les élites et dans la culture et les institutions européennes. Parler de cette manière de «défense de la laïcité» dans une société française imbibée de christianisme relève d'une réelle hypocrisie.

Nous sommes pour un féminisme qui lutte, entre autres, contre l'exclusion des femmes, notamment dans les sphères publiques. Nous nous démarquons donc clairement des intellectuel-le-s, des politiques de droite comme de gauche, des militant-e-s associatifs, des enseignant-e-s qui, au nom du combat antipatriarcal, acceptent et soutiennent la logique d'exclusion et de punition introduite par cette loi. Nous nous étonnons que des féministes, ne voyant dans le port du foulard que victimisation et soumission, s'en prennent si facilement à ces mêmes «victimes» au lieu de s'attaquer aux causes globales de cette oppression. En ce qui nous concerne, nous ne pensons pas que les filles et les femmes qui portent le foulard soient toutes et obligatoirement des victimes. Certes, une partie d'entre elles y sont obligées par une pression familiale qui doit être combattue ; mais de nombreuses autres visées par cette loi estiment le faire librement et parfois avec une volonté de revendication d'identité de femme issue des migrations, et un refus exprimé de l'intégration au modèle unique, républicain et occidental. Mais qui sommes-nous donc pour oser donner des leçons de «bien penser» et de «bien lutter» par lois étatiques interposées !

Nous nous étonnons que bon nombre de «révolutionnaires revendiqués» trouvent si commode une loi excluant des filles au détriment d'une réelle militance de terrain. Car une chose est certaine, c'est qu'une critique, pour être efficace, ne peut venir que de l'intérieur de la communauté visée, avec laquelle nous pouvons lutter. Apportée de l'extérieur, surtout de la part d'une entité dominante (le monde chrétien occidental), cette critique non seulement tombe sous le signe de la énième domination impérialiste avec son cortège de paternalisme et de pseudo-universalisme, mais encore est totalement inefficace si elle s'exerce au nom de la loi. Une critique légiférée et portée par le dominant sur des aspects de la culture du dominé ne fera qu'en renforcer les aspects de la culture les plus clos, frileux ou agressifs.

Nous participerons, là où nous le pourrons, sur ces bases, aux luttes contre l'exclusion des scolarisé-e-s de l'école républicaine, même si nous pensons que l'école buissonnière peut, bien des fois, être tout aussi émancipatrice !

OCL (mai 2004)

Lettre de Panurge

Chers camarades,

Suite aux lignes de JPD qui me sont adressées [...] Moi, je préfère raisonner en terme de «stratégie d'action» et non pas au nom d'une philosophie du genre «il est interdit d'interdire», argumentaire qui risque de faire le jeu de nos adversaires ou de nous retomber dessus de la part de gens qui, en fait, peuvent être proches de nous (exemple la réaction de l'UFAL...)

Mon, cher JPD,

Je crois que tu m'as mal compris. Refuser le port d'insignes confessionnels à l'école ne signifie pas pour moi vouloir accepter un enseignement public aseptisé, conformiste dans une bonne «pensée unique». Je laisse les insignes, tenues vestimentaires, drapeaux, crânes rasés ou barbes d'Iman aux imbéciles qui n'ont que cela pour faire croire qu'ils défendent une noble cause. Par contre je défends comme toi, d'autres moyens d'expression de ses idées et de ses convictions dans les établissements d'enseignement, tout comme nous les défendons dans d'autres lieux de travail. Les tables rondes, les forums, les pétitions sont plus constructifs qu'un hidjab ou qu'un keffir. Nous n'avons pas à nous battre et à faire de la surenchère pour des symboles. À ce petit jeu nous serons perdants. Ma stratégie est tout le contraire. Détruisons en milieu scolaire toutes les références religieuses, idéologiques et commerciales. Refusons ces «intervenants extérieurs» qui viennent prêcher pour leur paroisse dans les collèges et les lycées : les gendarmes, les militaires, les camelots de l'électronucléaire, l'« élu démocrate» appelé pour un cours d'instruction civique, etc. Détruisons tous les slogans commerciaux qui peuvent surgir dans la cour d'une école (exemple une banderole «groupama» lors des leçons de code de la route... leçons faites par des gendarmes : fait cité par CA) Exigeons le remplacement des distributeurs de Coca-Cola, Fanta et Orangina... et de cochonnerie alimentaire qui rendent nos gosses obèses par des stands offrants aux élèves des jus de fruit biologiques et des produits fermiers. Cher JPD, si tu as des ennuis en défendant une élève voilée ou en venant à ton lycée avec un drapeau noir et rouge, sache que je ne te soutiendrai pas. Par contre je te défendrai su tu t'attaques aux manifestations que j'ai citées qui n'ont rien à faire dans un établissement scolaire «neutre». Tout dépend, bien sûr, du sens que l'on donne à «neutralité».

Panurge

Réponse de JPD

Mon cher Panurge,

Ce n'est justement pas au nom du «il est interdit d'interdire» que je suis contre l'interdiction du voile mais, comme toi, en fonction d'une «stratégie d'action» : je pense que dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs, interdire risque, en victimisant quelques personnes, de susciter des vocations de martyr et de multiplier les cas qui s'éteindraient d'eux-même si on n'en faisait pas si grand cas, avec autant de mauvaise foi (si j'ose dire !). Par ailleurs, parmi toutes les références religieuses, idéologiques et commerciales que tu cites et qui devraient faire l'objet de manifestations que nous approuverions l'un et l'autre, aucune n'a déclenché, ni ne déclenche, un tollé aussi grand que la question du voile. Aucune n'a suscité des projets de loi, des manifestations, des campagnes (depuis le protocole armée-école, du moins). Alors pourquoi justement et seulement sur la question du voile ? Pourquoi nombre de ceux qui sont pour l'interdiction du voile sont pour l'armée à l'école, pour l'enseignement du fait religieux, pour la sponsorisation des activités scolaires, pour l'intervention des gendarmes et d'EDF ? Pourquoi ?

Même en mettant des guillemets au mot, tu penses que sans ces manifestations l'établissement scolaire serait neutre. Mais gratte les manuels scolaires, d'Histoire, de Géographie, de Français et même de SVT, ils suintent par tous les pores les références à une vision chrétienne du monde. C'est fait plus subtilement qu'il y a 50 ans mais c'est tout aussi efficace. Qui, parmi nos champions de la laïcité refusera de chanter ou de faire chanter «qu'un sang impur abreuve nos sillons» ? Que sont ces appels au rétablissement des vraies valeurs après des décennies de laxisme : travail, hiérarchie, punition, famille, contrôle continu... sinon des valeurs communes aux trois monothéismes et, chez nous, d'abord chrétiennes ?

JPD

PS : je n'ai pas de lycée et je ne prise guère les symboles fussent-ils noir et rouge assorti d'un chat.

Brèves

Radier des chômeurs n'est pas un problème pour la direction départementale du travail de l'Aveyron qui affiche un score de «51 exclusions temporaires (de 2 à 3 mois) ou définitives» pour l'année 2004. «Parmi les 21 exclusions définitives, 19 ont été prononcées à la suite d'absence de réponse à convocation [...] les autres sanctions ont été prononcées en raison d'un défaut d'actes positifs de recherche d'emploi, ...» Mais, déclare, Bernard Ancenay, directeur à Rodez, «Le nombre extrêmement faible de décisions contestées devant la commission départementale de recours gracieux (3 en 2004 dont 1 annulée) révèle à lui seul le sérieux et la qualité des décisions prises par mes services en la matière». En réponse à un tel aplomb, Mme Catusse, «Halte à la précarité» (11 place de l'Occitanie, 12100 MILLAU) précise que le refus d'un travail dans un secteur professionnel est dû soit à une réelle difficulté de transport dans le département, soit à un salaire proposé trop bas, soit au fait que l'entreprise est connue pour exploiter au maximum ses employés. L'absence de démarche auprès de l'ANPE s'explique par la recherche d'un emploi par ses moyens propres, par l'absence de proposition d'emploi de l'ANPE, et toujours la difficulté de se déplacer dans ce département.

Quant au refus des actions de formation, pour certaines personnes il s'agit de ne pas avoir à justifier du pourquoi du versement des cotisations, de plus ces formations sont des fourre-tout qui servent à engraisser des organismes privés qui n'hésitent pas à culpabiliser la personne en demande d'emploi et pratiquent souvent de la psychanalyse de bas étage.

Quant à utiliser l'argument du faible nombre de contestations, c'est montrer là une ignorance des conditions de vie des chômeurs et chômeuses, qui déjà fragilisées par leur situation, ne connaissent pas leur droit et pensent qu'elles n'auront aucune chance face à des institutions inhumaines telles que les UNEDIC, ASSEDIC et ANPE qui sont pour elles, des organismes de contrôle et de répression.

Renouveau des luttes ouvrières

Après des années d'immobilisme, de résignation, de syndicats corrompus, les travailleurs se mobilisent pour des hausses de salaires. Le seuil de pauvreté est estimé officiellement à 750 pesos par mois pour une famille type de quatre personnes. Mais l'on évalue à 1 800 pesos le revenu nécessaire pour satisfaire les besoins élémentaires (nourriture, logement, eau, électricité, habillement, transport...). Le salaire minimum est fixé à 450 pesos par mois !

Officiellement, 60 % des salariés gagnent moins de 700 pesos par mois. Mais selon des chiffres syndicaux, environ 20 % des actifs (travailleurs au noir) ont des revenus inférieurs à 300 pesos par mois. Et pour des millions de personnes sans emploi, la seule ressource est un plan "social" de 150 pesos par mois.

Pour avoir une idée du climat actuel, il suffit de lire la Une du quotidien de droite Infobae du 4 décembre 2004 : "*L'extorsion des syndicats progresse dans tout le pays. Les routiers, les travailleurs du métro et des compagnies téléphoniques, et les enseignants sont les plus conflictueux. Les entrepreneurs dénoncent des pressions et ne cèdent pas devant l'extorsion. Les syndicalistes font un retour aux pratiques des années 70 (période très forte au niveaux des grèves ouvrières, qui engendra le coup d'état militaire de 1976 !! NdT) pour réclamer des augmentations de salaires. Kirchner a dit qu'il ne restera pas neutre face au conflit*".

Le syndicat majoritaire en Argentine est la CGT, créé par Peron, il est pratiquement inféodé au péronisme. Depuis quelque temps, les travailleurs de nombreux secteurs, lors des élections syndicales, disputent le pouvoir de la CGT et essayent de récupérer leur section, de manière victorieuse pour certains, ce qui explique, en partie, le renouveau des luttes. Les travailleurs du Métro de Buenos Aires se sont organisés indépendamment de la CGT pour protester contre un accord que ce syndicat avait signé avec la direction. À l'aide d'un "corps de délégués" (désignés directement par les travailleurs), ils ont mené une longue grève et obtenu la réduction de leur journée à 6 heures (ensuite ils ont été à l'origine de la constitution du "*Mouvement pour la Réduction de la Journée Légale à 6 heures*") et des augmentations de salaires.

Les luttes en cours

Lors des élections syndicales des chemins de fer, une liste d'opposition à la CGT a remporté 3 sections sur les 6 auxquelles elle s'était présentée, elle ne put se présenter au niveau national en raison d'une magouille entre la CGT et le gouvernement (par exemple toutes les lignes de chemins de fer ont été privatisées, et le syndicat CGT chemins de fer est propriétaire d'une d'entre elles !). De plus des fraudes l'ont privé d'une plus grande victoire. La section grand-ouest de Buenos Aires avait effectué des grèves et des blocages de voies pour protester contre leur non-reconnaissance ; et aussi après les élections contre des licenciements (la dernière action a été durement réprimée et tous les syndicalistes se sont retrouvés au poste, ce qui a donné lieu à l'arrêt de travail spontané de la section nord de Buenos Aires, ils ont fini par être tous libérés quelques heures après).

Les travailleurs des entreprises privées de téléphonie, Telefonica et Telecom se sont mis en grève avec occupations des centres de contrôle. La lutte a été lancée par le syndicat de la province de Buenos Aires, qui avait gagné contre la CGT. Ils exigeaient 25 % d'augmentation de salaire. Après une semaine de grève générale avec occupations des centres stratégiques téléphoniques à Buenos Aires, les travailleurs de Telefonica et de Telecom ont obtenu 20 % d'augmentation de salaire plus une prime de 500 pesos.

Les grèves d'enseignants se sont multipliées pour des augmentations de salaires. Les enseignants de la province de Buenos Aires ont annoncé une grève de 48 h.

Les travailleurs du Métro, devant le refus de l'entreprise de leur accorder 55 % d'augmentation de salaire, se sont mis en grève.

Victoire des travailleurs du métro

Les travailleurs du métro de Buenos Aires ont arrêté leur grève après la signature d'un accord entre Metrovias (la concessionnaire du métro) et la UTA (le syndicat de branche des travailleurs) qui fixe une augmentation de 19 %, mais qui en réalité représente 44 % d'augmentation de la masse salariale.

"*Au début du conflit, nous avons dit que nous voulions fixer un top aux futures discussions salariales. Nous avons compris que ce qui était en débat était si les travailleurs avaient le droit de toucher des salaires dignes, qui nous permettraient d'avoir accès à l'éducation et à la culture*". "*Ce fut un conflit difficile parce que l'entreprise nous accusait de gagner déjà de bons salaires. Nous croyons que nous avons commencé à gagner parce que nous avons expliqué à l'opinion publique que nous n'avions pas honte d'avoir des salaires de plus de mille pesos dans un pays où des personnes en gagnent 400. Ce qui nous fait honte c'est qu'il existe des salaires de 400 pesos, des retraites de 300 et des gérants d'entreprises qui gagnent 40 000 pesos.*" ont déclaré les délégués en annonçant la fin de la grève. L'augmentation arrachée comprend d'une part les 19 % de Metrovias et d'un autre côté les 100 pesos que le gouvernement a octroyés de manière générale par décret à tous les travailleurs en janvier. S'y ajoutent en plus une augmentation de 1 % d'ancienneté, le paiement des heures de nuit et celui des jours de grève. Cet accord implique pour Metrovias une augmentation de plus de 12 millions de pesos de ses coûts salariaux (44 % par rapport à décembre 2004).

La catégorie la plus basse, qui avait un salaire de 681 pesos, gagnera 910 pesos tandis que la plus haute passera de 1 530 à 1921 pesos. Tous les employés recevront en plus 200 pesos de tickets alimentaires et 156 pesos de frais de déplacements. L'ancienneté se calculera sur la base du salaire d'un conducteur (le plus haut) pour tous les cas, ainsi l'employé le moins payé recevra au minimum 19 pesos par année d'ancienneté.

De plus l'accord comporte des points valorisés par les travailleurs : il n'inclut aucune clause de "paix sociale" (qui vise à interdire un autre conflit) et ne mentionne pas l'idée d'installer d'autres distributeurs automatiques de billets (c'était également un objet du conflit)

Durant la semaine de conflit, l'entreprise a tenté, à plusieurs reprises, de mettre en fonctionnement des services d'urgence, conduits par du personnel hiérarchique. Mais la sortie des trains a été empêchée, à chaque fois, par des délégués qui se placèrent sur les voies. Pour cette raison, Metrovias a présenté 9 plaintes à la justice, qui vont suivre leur cours, vu que l'accord signé ne prévoit pas le retrait de ces plaintes. Un des délégués du métro, a affirmé : "*Nous nous défendrons devant la justice et si c'est nécessaire il y aura de nouvelles grèves. La criminalisation des protestations a avancé sur les secteurs qu'ils peuvent pénaliser (il y a aujourd'hui en Argentine 40 prisonniers politiques et plus de 4 000 personnes inculpées). Jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais été inculpés. Sûrement parce qu'ils savent qu'ils auront une réponse forte*".

D'après une traduction de santelmo@no-log.org avec Pagina12

Flics, militaires, vigiles... au service des citoyens

La plupart des infos de cette rubrique proviennent de la presse nationale, *Le Monde*, *Libé*, etc. N'hésitez pas à envoyer vos coupures de presse et infos (notamment régionales) sur les bavures, malversations et autres crapuleries des forces de répression, à l'OCL Reims, qui s'occupe de cette rubrique (Égrégore, BP 1213, 51058 Reims Cedex). N'oubliez pas non plus le travail fourni par *Que fait la police ?* feuille mensuelle d'informations de l'Observatoire des libertés publiques, 60 F/an, 7/9 passage Dagorno, 75020 Paris.

« Selon les périodes, les policiers n'aiment pas les Juifs ou les Arabes. Qu'on me permette de ne pas aimer la police ! » Maurice RASJFUS

INTRUSION POLICIÈRE DANS L'ÉCOLE

Le principal d'un collège du 92 a annoncé aux enseignants la possibilité de recruter un agent du Ministère de l'Intérieur ! À noter que ce collège n'a plus d'infirmière ni d'intendante et... plusieurs élèves étrangers en situation pour le moins difficile concernant leurs droits au séjour en France. Le Conseil d'Administration de ce collège devait se positionner en février mais plusieurs établissements de Nanterre ont refusé, par vote au CA, l'entrée dans leur établissement de ces « personnes-relais ».
En fait, des « personnes-relais », payées par le Ministère de l'Intérieur, en contrat CDD de 3 ans pourraient entrer dans les établissements réputés « difficiles » très prochainement... Ces personnes seraient recrutées par les chefs d'établissement et la seule compétence demandée est d'avoir le bac.

DES ADOS COMME APPÂT, LA GENDARMERIE N'HÉSITE PAS...

Dans un collège de Fameck (près de Metz) le principal convoque en plein cours deux élèves irakiens (14 et 16 ans) dans son bureau où les gendarmes les attendent. Ils sont embarqués. Leur père, débouté du droit d'asile, est sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière. Les gendarmes ont donc reçu l'ordre de la préfecture de l'interpeller. Mais, il a fui et les gendarmes ne vont pas hésiter un instant pour utiliser ses fils comme appât, tant au niveau de l'hôtel du Samu social où la famille était hébergée qu'au collège. Des enseignants et des élèves se sont mobilisés, la presse et les associations alertées. Les enfants ont été placés dans un foyer, la mobilisation se poursuit et à ce jour le père reste introuvable.

INITIATION

Un gamin de 12 ans a été interpellé devant un collège de Coignières dans les Yvelines, les poignets menottés dans le dos et conduit au commissariat. Le commissariat avait été alerté qu'une rixe avait lieu devant ce collège. Les pandores n'ont pas hésité un instant, rendez-vous compte ce môme avait dans son cartable un pistolet-mitrailleur Uzi... en plastique !

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Depuis plus d'un an, un projet de loi est en préparation... Promis par Sarkozy, l'idée a été reprise par De Villepin. Mais, il est encore une fois reporté aux grandes vacances. Ces reports sont très certainement dus à la mobilisation des travailleurs sociaux.
Pour préparer ce projet, des rapports au Parlement et au Sénat ont été publiés. Celui de l'assemblée nationale dit "rapport Bénisti", fait du bruit ... même au-delà de nos frontières. En effet, considérer les langues arabes comme étant des « patois » ... cela ne passe pas au Maghreb ! De plus ce rapport est d'un contenu dépassant bien des limites tant au niveau du contenu que de la forme – lire dans ce numéro l'article sur ce thème et voir le Hors-série N° 10 qui sortira en mars.
Maintenant, c'est au tour de la sénatrice Marie-Thérèse Hermange (UMP) de publier son rapport qui est dans la même logique en un peu moins scandaleux : le mineur est dangereux et il faut surveiller les familles en difficulté... Les mesures avancées restent très vagues, dans la langue de bois on ne fait pas mieux : « rationaliser les outils statistiques et de connaissance » mais il est toujours question de « rendre plus efficace la politique des services sociaux » et de « développer l'action de la police et de la gendarmerie ».
Continuons de nous mobiliser. Si vous en avez la possibilité branchez-vous sur le site : http ://www.abri./org/antidélation

REMISE DES PRIX

Les « Big Brother awards » existent depuis 1990 dans plus de 20 pays et remettent chaque année une récompense à ceux qui ont le mieux œuvré dans cette noble entreprise qu'est la surveillance des citoyens en usant et abusant des nouvelles technologies, et pour ceux qui ont rivalisé d'imagination pour porter atteinte à la vie privée. Les lauréats reçoivent un trophée : une statuette représentant un ranger doré écrabouillant une tête d'angelot. Il va sans dire que les lauréats ne se déplacent jamais mais reçoivent leur récompense à la maison.
En France, pour leur 5e édition : Perben, Sarkozy et Vaillant ont été récompensé pour l'ensemble de leur œuvre « pour avoir fait du fichier d'empreintes génétiques un véritable fichier de population incluant les mis en examen, acquittés, relaxés, suspects et mineurs ». Le très prisé « Orwell de la surveillance » honore Philippe Douste-Blazy pour l'introduction du dossier médical personnel qui met fin à la confidentialité des données de santé et au secret médical. M. Savary, Président du conseil général de la Marne et M. Biard, maire de Vitry-le-François ont reçu le prix, très convoité, de « la localité militante de la surveillance », pour avoir eu l'idée de ficher des précaires avec la collaboration forcée des services sociaux. Leur candidature avait été proposée par le « collectif marnais contre les dérives sécuritaires ».
D'autres prétendants ont dû être déçus comme par exemple la ville de Mantes-la-Jolie, nominée pour avoir installé 104 caméras dans un lycée sans la moindre concertation avec les usagers...

ENTRAIDE

La cour d'appel de Paris a mis un terme définitif à une enquête sur le passage à tabac, en septembre 1999, de deux jeunes maghrébins qui avaient pris la fuite à bord d'une camionnette après un cambriolage. 25 équipes de policiers étaient intervenues au cours de l'interpellation et la justice n'a jamais pu identifier les auteurs de ce lynchage alors que tout le monde sait qu'il s'agit de membres de la BAC 22 des Hauts de Seine qui circulaient en Safrane.

LA DÉLINQUANCE POLICIÈRE EN FORTE HAUSSE

Selon les statistiques officielles, 157 policiers (seulement !) ont été révoqués ou mis en retraite d'office en 2004 soit 22,65 % de plus qu'en 2003. De plus 597 sanctions ont été prononcées en conseil de discipline (+ 21%).

ÉTONNANT !

Le ministère de la Justice a rejeté les propositions de la « Commission nationale consultative des droits de l'homme pour mieux garantir les droits des détenus », tels le contrôle des fouilles générales par l'autorité judiciaire ou la suppression des quartiers disciplinaires.

LES CHIFFRES OFFICIELS SONT RAREMENT INNOCENTS

Au fait : À votre avis la délinquance augmente ou est en baisse ? Question difficile !
Pour se faire mousser un sinistre de l'Intérieur ou un chéfaillon de la police ou de la gendarmerie... déclare, chiffres et graphiques à l'appui, qu'elle baisse ! Pour les journalistes locaux, cette baisse est très bonne pour rassurer leurs lecteurs ; ces vieux et ces braves qui seront encore des citoyens lors des prochaines consultations électorales. C'est ainsi, par exemple, que la délinquance a chuté de 8,17 % en Seine et Marne comme ce supposé délinquant menotté violemment à terre et exposé à la une de la « République de Seine et Marne » ; comme ce jeune de 18 ans qui, à Fontainebleau, a fait une chute malencontreuse (3 dents en moins, lèvre et menton éclatés, ...) en voulant, comme le dit la police, « se dégager tout seul afin d'éviter une interpellation ».
Mais, ... au niveau des mineurs la violence est en forte hausse : Chiffres et courbes à l'appui ! Il est temps que le pouvoir politique réagisse avec des mesures appropriées... d'où certainement la prochaine loi sur la prévention...
Maintenant, prenons les cambriolages : Ils baissent dans le 16e alors qu'ils augmentent dans le 19e et le 20e arrondissement de la capitale. Pourquoi ? Il y a une explication à ce phénomène : Les « bobos » qui se sont installés dans l'Est parisien n'ont pas encore investi dans la surveillance et la sécurité comme les vieux bourgeois du 16e. Il est temps qu'ils comprennent que ces investissements répondent à des nécessités économiques ! Les pouvoirs font toujours dire aux chiffres ce qu'ils veulent, il suffit de prendre les « bons » ou d'en tripatouiller d'autres.

PAS TRÈS « SMART »

Deux dirigeants de Smart (mini-voitures) ont comparu, le 7 février, devant le tribunal correctionnel de Sarreguemines (Moselle) pour avoir installé un système de vidéosurveillance à l'insu des salariés. Il s'agissait, d'après ces dirigeants, de lutter contre le vol... mais ces caméras se trouvaient installées dans les bureaux et dans les WC. Le parquet n'a pas requis de condamnation car le système a été démonté. Le comité d'établissement et la CGT avaient malgré tout maintenu la plainte. Le jugement sera rendu le 7 mars.